



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 17 décembre 2025, Hôtel de Ville de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2025**
- 3. Budget 2026 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 4. Interpellation écrite du 11 octobre 2025 sur les places de jeux**
- 5. Interpellation écrite relative aux travaux de réaménagement en cours à la rue du Pré-de-Savioz à Granges**
- 6. Postulat « Réaffectation de l'ex-parc Divonne en centre de compétences musicales »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 7. Postulat « Pour une meilleure communication entre le Conseil municipal et le Conseil général »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 8. Postulat du 28 août 2025 « Espace Auguste Piccard (lac de Géronde) »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 9. Postulat « Sécurité et propreté à la place du Cheval »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 10. Informations de la Municipalité**
- 11. Divers**

Tony SABINO
Président du Conseil général

Tony SABINO

Bonsoir à tous. Il est 18h00. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la 3^{ème} assemblée plénière de l'année 2025, avec une attention particulière pour M. Alexandre BRAVO qui intègre désormais le Conseil général de Sierre. Nous lui adressons nos salutations les plus chaleureuses. Je vous demanderai de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez pas intervenir durant la séance, si bien que je vous demanderai d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents dans les délais prescrits par notre règlement. Je remercie Mme Sabine REY pour la transmission des documents. Voici l'ordre du jour établi par le bureau en collaboration avec le Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2025
3. Budget 2026 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
4. Interpellation écrite du 11 octobre 2025 sur les places de jeux
5. Interpellation écrite relative aux travaux de réaménagement en cours à la rue du Pré-de-Savioz à Granges
6. Postulat « Réaffectation de l'ex-parc Divonne en centre de compétences musicales »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
7. Postulat « Pour une meilleure communication entre le Conseil municipal et le Conseil général »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
8. Postulat du 28 août 2025 « Espace Auguste Piccard (Lac de Géronde) »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
9. Postulat « Sécurité et propreté à la place du Cheval »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
10. Informations de la Municipalité
11. Divers

Y a-t-il des interventions concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je considère l'ordre du jour comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Tony SABINO

Nous débutons avec le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à Mme REY pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. (*Elle procède à l'appel des conseillères et conseillers généraux*). Est-ce que tout le monde a été appelé ? Ça a l'air d'être bon, nous sommes 55.

Tony SABINO

Merci Mme REY, nous sommes donc 55 conseillers généraux. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée de conseillers généraux en cours de séance, pour que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

Tony SABINO

Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 11 juin 2025. Est-ce que quelqu'un a des observations à formuler ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme étant accepté. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal, ainsi que Mme Sabine REY pour la relecture et la correction de ce document.

3. BUDGET 2026 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Tony SABINO

Nous arrivons au point 3 de l'ordre du jour, le budget 2026 de la Ville de Sierre. Le budget a été traité par la commission de gestion. Je remercie son président, M. Julien BENEY, ainsi que ses membres, pour leur engagement et la qualité de leur travail.

a. *Rapport de la commission de gestion*

Tony SABINO

Nous poursuivons avec le point 3a, rapport de la commission de gestion. Selon l'article 21, alinéa 7, le règlement du Conseil général prévoit que seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Je passe donc la parole à son rapporteur, M. Yann VETTER.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. La Cogest a analysé le budget 2026 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certains chefs de service et conseillers municipaux. Son travail s'est conclu par un entretien avec M. Pierre BERTHOD, président de la Ville, et M. Benoît EMERY, secrétaire municipal. La Cogest tient à remercier chaleureusement toutes les personnes avec qui elle s'est entretenue pour leur disponibilité et relève certains sujets qu'elle juge importants. Tout d'abord, la commission observe une forte progression des coûts liés à l'informatique, notamment en lien avec l'obligation des communes d'avoir désormais un DPO (délegué à la protection des données) ainsi qu'à la fin de la migration du système informatique communal vers la plateforme Citizen. La Cogest restera attentive à l'évolution de ces coûts et invite la Municipalité à prendre les mesures adéquates afin de les limiter. Ensuite, la forte augmentation de la prime d'assurance de la Ville, qui aurait dû initialement tripler, n'est pas acceptable. La Cogest salue les négociations menées par la Municipalité afin de limiter cette hausse pour 2026. Il est cependant important que la Ville poursuive son analyse des alternatives moins onéreuses existantes et prenne, le cas échéant, les mesures qui s'imposent. La Cogest s'inquiète également de l'augmentation constante des postes liés provenant d'obligations cantonales ou fédérales et qui représentent environ 85 % des charges. Elle souhaite rendre particulièrement attentive la députation sierroise au Grand Conseil à l'impact de ces coûts sur les Municipalités. Elle invite également la Ville à insister sur cette problématique auprès de la fédération des communes valaisannes. Lors de la rencontre avec les responsables de service, trois sujets ont attiré notre attention. Premièrement, nous avons été informés qu'il n'était ni prévu, ni nécessaire, de soumettre le projet de nouvelle cour ouest de l'école de Borzuat au Conseil général. Ces propos, bien que rectifiés par la suite, contredisent ce qui a été affirmé à la commission lors de l'examen du crédit d'engagement pour la nouvelle UAPE en juin dernier. La Cogest demande à la Municipalité de veiller à ce que les engagements pris en juin soient respectés. Deuxièmement, la réfection de la place de l'Hôtel de Ville ne nous a pas convaincus. En effet, la place de jeux amovible ne nous semble pas adaptée aux besoins de la population et les aménagements végétaux nous semblent mal pensés et non prioritaires. C'est pour cela que

la commission amendera ce poste à CHF 0.–. Finalement, nous nous interrogeons sur la nécessité de construire un trottoir partagé d'une piste cyclable à la route du Bois de Finges. L'existence d'une piste cyclable déjà aménagée et parfaitement sécurisée passant sur le viaduc d'Anniviers relie déjà l'est de la ville à Finges. De plus, la fermeture prévue de la route cantonale traversant la forêt de Finges diminuera le trafic cyclable sur cet axe. La commission amendera donc ce poste à CHF 0.–. Toutefois, la Cogest se réjouit de la progression des impôts sur les personnes physiques et invite la Municipalité à continuer l'amélioration de la qualité de vie afin de poursuivre cette tendance. Il serait également souhaitable que les impôts sur les personnes morales suivent la même trajectoire. De plus, la Cogest relève également le coût particulièrement faible, en comparaison cantonale, des parkings couverts municipaux. Elle demande ainsi à la Municipalité de procéder rapidement à une augmentation de ces tarifs qui pourraient représenter des rentrées non négligeables pour la Ville. Finalement, malgré les coûts importants que représentent les postes liés à la sécurité, la commission relève la bonne gestion de ces services. Arrivée au terme de son analyse, la Cogest recommande au Conseil général d'entrer en matière, d'accepter les amendements proposés ainsi que le budget 2026 modifié et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique. La Cogest accepte le rapport à l'unanimité.

Tony SABINO

Merci M. VETTER. Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, chers membres du public, représentants de la presse présents, à mon tour, au nom de la Municipalité, de vous saluer, de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle de l'Hôtel de Ville. Alors en préambule, nous avons bien évidemment pris connaissance du rapport de la commission de gestion ; à mon tour de les remercier par son président et ses membres pour leur travail, pour le temps qu'ils ont consacré à l'analyse de ce budget. La commission de gestion relève, à l'instar de la Municipalité, que le résultat financier de la commune dépend pour une part importante d'éléments extérieurs, avec notamment l'augmentation constante des postes liés à des obligations cantonales ou fédérales. Nous ne sommes évidemment pas les seuls dans cette situation, et nous travaillons avec les autres Villes valaisannes à échafauder des pistes pour réduire ces charges obligatoires. Comme j'ai déjà pu longuement vous l'expliquer, la compréhension n'est pas tout à fait la même du côté de l'échelon cantonal, c'est un travail au long cours qui se poursuit. Je remercie également la commission de gestion qui relève à nouveau la gestion parcimonieuse des ressources étant de notre maîtrise. Cela dit, la commission de gestion relève que certains secteurs demandent des investissements assez conséquents pour 2026. Alors vous avez parlé de l'informatique, avec effectivement une nouvelle charge obligatoire, par l'engagement d'un délégué à la protection des données. Dans ce même secteur, la migration vers le nouveau système informatique Citizen implique pour l'instant des coûts, certes, mais il doit permettre à moyen terme de rendre plus efficiente notre administration. Parmi les sujets qui ont retenu l'attention de la commission de gestion je souhaiterais apporter une clarification. La Municipalité veillera à ce que les engagements pris en juin concernant la cour d'école ouest de Borzuat soient entièrement respectés. En ce qui concerne les deux propositions d'amendements à zéro, à savoir la place de l'Hôtel de Ville et le trottoir/piste cyclable du Bois de Finges, la Municipalité – vous imaginez bien - défendra le budget qui vous a été proposé et tentera de vous convaincre de l'importance de ces deux projets pour le développement de notre ville et en faveur de nos habitantes et de nos habitants. Nous pourrons, avec mes collègues, lors de la discussion de détail vous apporter les précisions et compléments que vous souhaiteriez. Pour finir et concernant la tarification des parkings publics, la commission de gestion est en parfaite ligne avec l'analyse déjà lancée par la Municipalité pour revoir ces tarifications ; nous ne manquerons pas d'accélérer ces changements en pouvant également s'appuyer sur votre rapport. Je termine ce préambule en vous assurant à nouveau que la Municipalité poursuit ses efforts et je peux vous dire que l'exercice est particulièrement complexe, pour allouer les ressources financières de la Commune de la manière la plus pertinente qui soit dans le cadre d'un budget. Nous continuons donc notre travail afin d'accroître l'attractivité de notre ville, et ainsi – tel que le souhaite la Cogest – d'augmenter les recettes fiscales qui sont, vous le savez aussi, l'élément essentiel et primordial des recettes d'une collectivité publique. Merci.

Tony SABINO
Merci Monsieur le Président.

b. **Entrée en matière**

Tony SABINO

Nous pouvons maintenant passer au point 3b, l'entrée en matière. La parole est maintenant à vous, chers collègues. M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Si, l'an dernier, le budget avait quelque peu été relégué au second plan par la votation sur la nouvelle patinoire et l'écoquartier VIVA, cette année, toute l'attention du Conseil général s'est pleinement portée sur le budget 2026. Le groupe du Centre remercie la commission de gestion pour la qualité et la clarté du rapport présenté. Après avoir analysé avec sérieux le budget 2026, il relève un déficit de 4,7 millions. Cette évolution, bien qu'importante, s'explique principalement par des facteurs externes, tels que certaines augmentations de charges obligatoires, l'adaptation de la participation communale aux crèches et à l'UAPE, la révision de la contribution au CMS et surtout la baisse marquée des recettes liées aux aménagements hydrauliques, exceptionnellement élevées ces dernières années et désormais revenues à un niveau plus habituel. Nous relevons néanmoins plusieurs éléments encourageants : la bonne progression de l'impôt des personnes physiques, l'économie générée par la réduction du financement communal des hautes écoles, ainsi que des investissements qui demeurent stables, ciblés et nécessaires à l'entretien et au développement de nos infrastructures. La marge d'autofinancement, qui couvre environ la moitié des investissements, reste satisfaisante dans le contexte actuel et souligne l'importance d'une gestion attentive de l'évolution des charges. Le Centre salue les efforts de planification de la Municipalité et encourage à poursuivre une gestion efficiente et prévisible afin d'assurer la stabilité des finances communales. Au vu de la transparence du document budgétaire, du travail sérieux de la commission de gestion et des explications fournies, le groupe du Centre accepte l'entrée en matière et validera le budget 2026. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ZUBER. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Une nouvelle fois – et cela en fait beaucoup - nous devons admettre, hélas, que le budget qui nous est présenté pour l'exercice 2026 n'est pas un bon budget - et loin s'en faut - avec ses 4,7 millions de francs d'excédent de charges. Naïvement, nous avions salué ici même, il y a bientôt 5 ans le succès de notre députation sierroise qui avait obtenu la cantonalisation progressive du financement des hautes écoles valaisannes. Nous étions même convaincus que le problème des déficits récurrents de la Ville allait se résoudre grâce à cette décision favorable du Grand Conseil. Or, si dans le budget 2026, cette subvention est désormais pratiquement effacée, nous sommes obligés de constater un déficit prévu du même ordre de grandeur que ceux que nous avions connu avant la réduction de notre participation financière aux HES. Les Communes valaisannes ont bien trop de charges liées et nous saluons la requête que la Ville de Sierre a adressée aux élus cantonaux dans sa présentation du budget, reprise par la Cogest. Les financements de la santé et de l'action sociale par les collectivités publiques – deux sources très importantes de dépenses liées comme vous l'avez constaté - dépendent de la loi cantonale sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux. Lors de la mise en œuvre de cette loi, il y a maintenant 20 ans, le canton avait appliqué le fameux principe de la neutralité des coûts, à savoir que les dépenses des Communes et du canton resteraient globalement les mêmes après son entrée en vigueur. Sauf que l'on n'avait pas tenu compte, à l'époque, de la dynamique propre de chaque secteur des coûts concernés. Je n'ai pas besoin de vous démontrer, dans notre société vieillissante, l'évolution des coûts de la santé, ni de ceux de l'action sociale depuis la date d'entrée en vigueur de la loi. Les Villes sont particulièrement concernées par cette double dynamique. Elles sont très attractives pour les

bénéficiaires potentiels de soins et/ou d'actions sociales. Il est donc temps, en effet, de demander à nos députés d'intervenir au parlement pour rétablir un certain équilibre dans ces financements très évolutifs. Revenons au budget : s'agissant des investissements, nous reviendrons tout à l'heure dans la discussion de détail sur quelques objets en particulier. En conclusion, le groupe PLR a examiné attentivement le projet de budget qui nous est soumis ce soir. Il l'a analysé plus particulièrement à la lumière du rapport de la commission de gestion dont il partage et soutiendra en majorité les conclusions. J'en profite pour remercier les membres de la Cogest, leur président et leur rapporteur pour la qualité du travail effectué. Ceci dit le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Merci.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Messieurs et Madame la Conseillère municipale, chères et chers collègues. Tout comme mes préopinants, nous relevons que le budget présente un déficit de 4,7 millions de francs et nous notons, comme depuis de nombreuses années, l'impact non négligeable des coûts liés facturés par le canton. Cette situation n'est, à notre sens, plus tolérable, ce pourquoi nous saluons la remarque de la commission de gestion sur le message adressé à la députation ; on ne peut pas continuellement avoir des charges communales imposées par le canton qui augmentent et ce en complet non-lien avec la progression des recettes fiscales. Par ailleurs, nous saluons les investissements effectués par la Ville qui permettent de rendre Sierre de plus en plus agréable. Merci pour votre attention. Le groupe socialiste acceptera le budget tel que présenté. Merci.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chers collègues, cher public. Le groupe UDC a analysé avec une vive inquiétude les prévisions budgétaires pour 2026. Le constat est sans appel. Alors que nos revenus stagnent, nos charges s'envolent avec un déficit projet de 4,7 millions de francs, soit une dégradation de près d'un million par rapport à 2025. Sierre s'enfonce dans les chiffres rouges. La marge d'autofinancement de 9 millions est un trompe-l'œil qui ne doit pas masquer l'urgence de revoir nos priorités. Sur les 22 millions d'investissements prévus, des montants considérables restent alloués aux infrastructures routières. Nous estimons que certaines de ces dépenses sont excessives et que plusieurs projets paraissent mal réfléchis. A l'heure où les finances virent au rouge, chaque franc investi doit l'être avec une pertinence maximale. Si la réfection de la Grande Barre de Borzat pour 5 millions est nécessaire, les aménagements du centre-ville et de la mobilité douce doivent être soumis à une certaine rigueur. On ne peut plus dépenser sans compter pour du bitume. Le domaine social est devenu un gouffre financier ; nous refusons que la Commune se cantonne à un rôle de payeur passif face aux charges liées. Nous ne pouvons pas continuer sur cette trajectoire et nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités pour réduire ces coûts là où elle le peut. Est-ce que la Municipalité compte prendre des mesures concrètes de rationalisation administrative ? Prévoyez-vous de réévaluer les contrats de prestations et de geler les subventions non obligatoires pour 2026 ? Enfin, quelle action politique menez-vous auprès du canton pour freiner ce transfert de charges insupportable ? Nous sommes également préoccupés par l'évolution de la contribution communale pour l'UAPE. Il est difficilement explicable que les coûts augmentent de manière drastique alors que le nombre d'enfants et les effectifs de personnel stagnent. Si le service ne s'étend pas, la facture ne doit pas exploser. Nous demandons un suivi rigoureux et de faire en sorte que cette évolution cesse rapidement. La Cogest propose d'augmenter les tarifs des parkings municipaux pour s'aligner sur la moyenne cantonale. Si l'objectif de générer des recettes est louable, la méthode nous semble injuste. Augmenter les prix pour chasser les voitures ventouses pénalise immanquablement tous les contribuables sierrois. Ce n'est pas une solution équitable, mais une taxe supplémentaire qui ne dit pas son nom. Concernant les assurances choses, à la lecture du message explicatif du Conseil municipal, il est mentionné qu'une analyse approfondie sera menée sur les valeurs assurées et les risques à couvrir en 2026 et pourrait aboutir à une remise au concours de ce contrat. Selon les règles du marché public, toutes les Communes, cantons et associations touchant des subventions doivent

soumettre les assurances au marché public chaque 3 ans, avec la possibilité de prolonger de 2 ans. Nous n'avons à ce jour pas connaissance de quand date le dernier marché public au niveau des assurances de la Ville de Sierre, tout en sachant que le seuil obligatoire pour le faire est à CHF 250'000.– par groupe de familles. On entend par groupe de familles branches, choses, patrimoine, personnes. La valeur se calcule sur la prime annuelle par police multipliée par 4. Dans le cas présent, cette valeur est très largement dépassée. Il est à relever que cette manière de faire est surprenante, sachant que non seulement elle n'est pas légale, mais qu'elle est financée par les impôts de nos contribuables. Une augmentation de CHF 150'000.– a été annoncée par la compagnie d'assurance. Nous demandons qu'un appel d'offre comparatif soit fait avec effet immédiat, soit idéalement dans les 24 heures au vu de la fin de l'année qui approche à grands pas. De plus, un montant a été réservé au budget 2026 compte 0220.3132.01 « honoraires de consultants » pour les ressources d'un éventuel mandataire externe afin d'accompagner la Ville dans cette analyse. Pourquoi mettre un montant de CHF 60'000.– au budget 2026, alors que les bureaux de courtage font cela sans honoraires pour autant qu'un mandat de gestion soit conclu ? Le courtier travaille avec les directions générales des compagnies en recevant une rémunération de ces dernières. Le courtier offre un service d'expert impartial qui aide à la fois à économiser de l'argent, à gagner du temps et à bénéficier d'une couverture optimale, sans compter qu'en cas de sinistre il s'occupe de tout. Malgré nos critiques budgétaires, nous tenons à remercier les membres de la commission de gestion, son président, M. Julien BENEY, son rapporteur, M. Yann VETTER, pour leur précieux travail. Notre groupe exprime également sa profonde gratitude envers les services de police et du feu ; leur engagement 24 heures sur 24, 365 jours par an est le socle de notre sécurité et cela mérite d'être souligné. Le développement de notre Ville doit reposer sur une gestion financière saine et non sur une dette insoutenable. La Ville de Sierre doit impérativement revoir ses priorités d'investissement et freiner ses dépenses de fonctionnement non essentielles. On ne peut plus continuer sur cette trajectoire. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière et je conclurai, au nom du groupe UDC, par vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos familles. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme REICHEN. Y a-t-il une autre intervention ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Monsieur le Président de la Ville, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Le groupe Vert a pris connaissance du budget 2026 de la Ville de Sierre et salue les éclairages qui ont été apportés par la commission de gestion. Nous regrettons que ce budget soit déficitaire et sommes frustrés face à la grande proportion de dépenses liées. Ces charges incompressibles restreignent la marge de manœuvre de la Ville pour assurer ses missions premières et financer les projets d'avenir. Comme la Cogest, nous jugeons opportun de garder à l'œil l'évolution des dépenses dans le secteur de l'informatique et de chercher des alternatives d'assurances moins onéreuses. De plus, à notre avis aussi, la députation sierroise au Grand Conseil devrait faire en sorte de freiner l'augmentation des charges obligatoires déléguées aux Communes. En matière de... les thèmes qui nous sont chers c'est en matière d'aménagement des espaces publics, nous souhaitons que la Ville investisse dans des équipements qui soient propices à la santé publique et au vivre-ensemble, qui soient plantés d'espèces végétales résilientes et dotés de revêtements perméables. Puis, comme vous allez le voir dans les positions qu'on va avoir dans les différents amendements à discuter, nous estimons important de financer des postes qui sont dédiés à l'amélioration de la mobilité douce quotidienne ou bien alors qui contribuent à maintenir la cohésion sociale, par exemple les postes comme ceux de l'ASLEC ou bien de l'Espace interculturel. Enfin nous déplorons la réduction des budgets qui sont alloués au poste intitulé « dotation fonds énergie climat ». Pour utiliser un peu une image, je dirais... enfin il y a des tâches qu'il faut savoir remplir dans l'immédiat, par exemple la lumière après une panne de courant dans un EMS – c'est ce qu'on appelle des tâches urgentes – et puis il y a des missions futures qu'il faut savoir anticiper, par exemple assurer le raccordement de tous les habitants d'un quartier à des sources d'énergie renouvelable, afin de réduire leurs dépenses d'énergies fossiles. Ça ce sont des tâches importantes à long terme et donc on trouve qu'il faut continuer à doter le fonds énergie et climat pour pouvoir les accomplir. Maintenant que ces commentaires ont été faits, je peux vous dire qu'on va valider l'entrée en matière et puis on approuvera le budget. Merci pour votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, peut-être rapidement. Alors la plupart des éléments, je les ai un petit peu traités en préambule. Vous avez tous émis la problématique de charges obligatoires dont on n'a pas la maîtrise. Vous rappeler qu'il y a des députés dans la salle, que ce travail doit se faire de concert, il doit se faire en compréhension que tous les échelons des collectivités publiques font face – et M. GERMANN l'a dit – à un vieillissement démographique de notre population, à une population, ou des populations, qui sont pour certaines en tous cas des prestations du service public. Et tout ça a un coût, ça c'est un fait. Ce n'est pas un fait que pour Sierre, c'est un fait que nous rencontrons finalement dans tout notre pays. La notion des charges de centralité, j'ai déjà eu l'occasion, dans le cadre de ce Conseil général, de vous expliquer la démarche des Villes. Ça nous paraît important pour faire comprendre aussi à l'échelon cantonal que les Villes centres – Sierre en fait partie – supportent effectivement, M. GERMANN l'a relevé, une partie des charges qui n'incombent pas aux Communes je dirais rurales ou je dirais environnantes. Mais c'est un travail de longue haleine et il faut travailler conjointement avec tous les échelons des collectivités publiques ; on ne doit pas diviser et puis on doit tenter de trouver des solutions qui soient pérennes et qui soient en adéquation aussi avec les attentes de la population. Sur ce point, ce que j'aimerais dire aussi – puisque j'ai entendu Madame la cheffe du groupe UDC relever ces éléments – c'est que tous les collaborateurs et collaboratrices du service public, qu'ils soient de la Commune, du centre médico-social ou nos autres partenaires travaillent dans un souci réel d'efficience. Mais à nouveau, on est dans une phase sociologique ou historique où nos populations sont demandeuses de prestations, sont demandeuses de places en crèches par exemple. Oui, c'est des coûts, mais ça sert aussi notre population. Je disais l'équilibre que l'on tente d'avoir c'est entre les demandes initiales et celles que vous avez en proposition dans ce budget, eh bien, de trouver un cheminement qui soit le moins dommageable possible et qui permette justement de développement de notre ville. J'aimerais m'arrêter sur un autre élément que je n'ai pas abordé en préambule, mais qui est important et qui concerne les assurances choses. Alors Mme REICHEN, ce n'est pas en 24 heures qu'on revoit un contrat d'assurance. Il faut bien conscientiser que l'entier de notre canton est considéré comme zone rouge écarlate par les assurances : les changements climatiques, les aléas géologiques et les différentes intempéries qui ont eu lieu ces dernières années dans notre canton font que toutes les Communes, tous les acteurs privés auront des demandes – et parfois c'est jusqu'à 10 fois – d'augmentation de leurs primes... dix fois l'augmentation de leurs primes. La démarche qui a été entreprise avec notre assurance, c'était de demander... et ça nous coûte oui CHF 130'000.– de plus – mais on ne peut pas ne pas être assurés au 1^{er} janvier 2026. Donc c'était demander déjà une temporalisation ; peut-être aussi pour votre bonne information, notre assureur voulait une résiliation du contrat et un triplement de la prime. Nous avons pu négocier une augmentation de CHF 130'000.–. Et puis l'objectif de la Ville – mais vous l'avez compris, en tous cas on s'est exprimés là-dessus – eh bien c'est effectivement de faire un appel au marché. Ça peut vous paraître important, le montant de CHF 60'000.– est un montant de prévision budgétaire ; vous l'avez-vous-même relevé : les courtiers en assurance sont rémunérés par les compagnies. Notre analyse on la veut neutre et on veut aussi pouvoir porter une analyse sur les biens qui sont assurés par la Ville, savoir s'il y a des éléments qui doivent être auto-assurés et d'autres qui seront assurés. Mais il n'y a pas de miracles, c'est-à-dire que les réassurances demandent à nos assurances d'augmenter leurs primes et donc les assurances demandent aux privés comme aux collectivités publiques, aux entreprises, eh bien, de payer plus pour les risques environnementaux. Et le Valais a un risque sismique qui est important qui paraît-il, selon les actuaires, a été sous-estimé depuis de nombreuses années. Vous le savez, nous sommes un territoire qui est soumis potentiellement à un tremblement de terre dans notre pays... eh bien on doit aussi couvrir ces risques. Donc tout cela a un coût, mais je peux vous assurer de la volonté d'ouvrir le marché et de la volonté d'effectuer durant l'année 2026 une analyse à ce propos. Finalement, et juste pour rebondir sur les propos concernant la dotation du fonds énergie et climat, vous le savez il a été soumis à votre approbation, donc il y a un règlement qui fixe l'usage que l'on peut faire de ce fonds. Nous avons quand même, malgré un budget déficitaire et au vu même des prévisions des recettes des aménagements hydroélectriques en baisse, voulu allouer un montant dans ce fonds qui doit nous permettre – et permettra à futur et aux futures générations – d'avoir des montants à disposition pour des acquisitions de production électrique renouvelable et locale que ce soit à futur dans le retour des concessions, mais que ce soit aussi dans un peut-être temps plus court pour des projets qui auraient une certaine rentabilité parce

que, vous l'avez tous compris, c'est aussi l'un des socles qui nous permet d'avoir une certaine rentabilité ou plutôt des ressources financières intéressantes. Donc voilà quelques éléments où je peux répondre à quelques interpellations ou quelques questionnements des chefs de groupes qui se sont succédé.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Avant d'entamer la lecture de détail, je vous propose de passer au vote. Je demande aux scrutateurs de vous tenir prêts au comptage. Je rappelle que le groupe des Verts doit également compter les voix du bureau et communiquer un chiffre en bloc. Je remercie les scrutatrices et les scrutateurs de parler le plus clairement possible. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEYMERIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main... ah, c'est tout bon à l'unanimité, je vous remercie. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. **Discussion de détail**

Tony SABINO

Nous pouvons passer au point 3c, discussion de détail. Je remercie Mme REY pour la réalisation de la synthèse des amendements proposés, qui s'affiche sous vos yeux, ainsi que les chefs de groupes et les membres de la Cogest pour les informations fournies. Je vous invite à prendre le fascicule du budget 2026 que je vais découper en plusieurs sections. Je vous prie de commenter, poser vos questions ou proposer vos amendements chapitre par chapitre en indiquant le nom et le numéro de la rubrique concernée, ainsi que le montant de l'amendement proposé. Avant de commencer, je rappelle que selon l'article 4 du règlement communal d'organisation, le Conseil général ne peut amender que les rubriques non liées supérieures à CHF 50'000.-. D'autre part, l'article 28 du RCG indique l'ordre dans lequel les diverses propositions d'amendement seront mises aux voix. De manière générale, les propositions des commissions, ou à défaut celles du Conseil municipal, ont priorité sur toute autre dans l'ordre du vote. Nous voterons en premier lieu la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité, puis vos propositions selon les montants, et ce par ordre décroissant, en commençant par le montant qui est le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient la majorité des votes. Alors nous commençons avec le message du Conseil municipal au Conseil général, pages 3 à 11. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Aperçus du compte de résultats et investissements, pages 12 à 17. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque. Comptes de résultats détaillés, avec l'administration générale, pages 21 à 25. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas d'intervention. Ordre et sécurité publics, défense, pages 26 à 30. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme PETRICS.

Lidia PETRICS

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions. Je souhaite déposer un amendement sur la rubrique 1403.3130.00 « Projets intégration ». Le présent amendement vise à augmenter la subvention allouée par la Ville de Sierre à l'Espace interculturel. Plus particulièrement, une augmentation de CHF 10'000.-. L'Espace interculturel de Sierre est une association de droit privé qui assume depuis bientôt 30 ans une mission de service à la population, en particulier par :

- l'organisation de cours de français langue étrangère, du niveau A1 au B2, soit 3 heures par semaine,
- elle assure également la mise en place d'activités interculturelles favorisant la cohésion sociale, ceci par exemple par des activités d'atelier culinaire, de couture, de tricot, des cours de gym et de yoga, etc.,
- elle assume également un rôle de lieu de rencontre favorisant le dialogue et la participation à la vie locale.

Toutes ces prestations offertes par l'Espace interculturel de Sierre bénéficient directement à l'entier de la population sierroise et contribuent à la prévention de l'exclusion sociale, à la stabilité du vivre-ensemble et à l'intégration durable des personnes migrantes. Il faut également relever que les activités de l'Espace interculturel de Sierre s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, qui charge les cantons et les communes de promouvoir l'intégration linguistique et sociale des personnes migrantes. Dans ce contexte, le programme d'intégration cantonal du Valais (PIC 2024–2027) constitue l'outil stratégique de mise en œuvre

de cette politique. Par ailleurs, pour que les cours de français soient reconnus et puissent s'inscrire dans les dispositifs d'intégration soutenus par l'Etat, l'Espace interculturel de Sierre doit répondre à des standards pédagogiques élevés, notamment :

- par l'alignement sur le Cadre européen commun de référence pour les langues,
- et par le respect des critères de la certification Eduqua, référence nationale en matière de qualité dans la formation continue.

Vous l'aurez compris, respecter ces exigences engendre des charges structurelles que l'Espace interculturel de Sierre ne peut assumer durablement sans un soutien de la Ville, du canton ainsi que de la Confédération. Les charges annuelles de l'association sont passées de CHF 240'000.– en 2021 à CHF 350'000.– en 2024. Le programme PIC impose l'ouverture de 17 classes d'enseignement de cours de français. À ce jour, il y a, en moyenne, 11 personnes par classe, soit au total 190 personnes qui bénéficient durant l'année des prestations de cours de français. Les charges sociales en lien avec ces postes ont pris l'ascenseur durant ces dernières années, en passant de CHF 20'000.– en 2022 à CHF 42'000.– en 2025. Le prix de la certification Eduqua est passé de CHF 1'500.– en 2022 à CHF 3'940.– en 2025. Les salaires des enseignants sont passés de CHF 75'000.– en 2022 à CHF 140'000.– en 2025. Je ne vais pas vous résumer l'entier des comptes de l'Espace interculturel de Sierre dont j'ai pu prendre connaissance. À ce jour, l'association dispose d'environ CHF 6'000.– pour terminer l'année et débuter 2026. Si elle venait à recevoir la facture de la caisse de compensation dans ces prochaines semaines, elle ne sera tout simplement pas en mesure de s'en acquitter et devra demander un report qui engendrera des intérêts. En effet, les subsides versés par le Canton et la Confédération n'interviendront que plus tard dans le courant de 2026. L'Espace interculturel doit également faire face, comme chaque citoyen, aux augmentation classiques du coût de la vie (électricité, loyers, etc.). Le subside annuel attribué par la Ville de Sierre à l'association jusqu'en 2023 était de CHF 17'000.–, puis il a été diminué à CHF 10'000.– en 2024. Malgré une gestion rigoureuse des comptes, l'Espace interculturel de Sierre n'est à ce jour pas en mesure de compenser la diminution du subside intervenue en 2024. Compte tenu des éléments qui viennent de vous être exposés, le groupe du Centre propose d'amender à la hausse la rubrique 1403.3130.00 « Projets intégration » de CHF 10'000.– en faveur de l'Espace interculturel de Sierre. L'amendement que nous vous proposons est mesuré, raisonnable et cohérent avec la ligne adoptée durant les précédentes années. Rapporté au budget communal, l'amendement proposé représente un montant modeste, soit 0,01 % du budget total des cent millions, mais dont l'impact social est considérable. Nous sommes convaincus que l'augmentation de la subvention communale constitue un levier essentiel de stabilité qui permettra à l'Espace interculturel de Sierre d'assurer la continuité, l'accessibilité et la qualité de ses prestations. Pour toutes ces raisons, le groupe du Centre vous invite à soutenir cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme PETRICS. Y a-t-il d'autres interventions du législatif en relation avec cette rubrique ?
Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe UDC est un peu surpris et ne comprend pas cette demande. Le service en question n'a pas utilisé l'entier du budget alloué depuis deux ans, ce que bien évidemment nous saluons. Pourquoi donc faire une demande supplémentaire de CHF 10'000.–. Nous trouvons cela un petit peu cocasse et nous ne soutenons pas cette demande. Nous vous invitons à rejeter cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme REICHEN. Une autre intervention ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Le groupe socialiste salue le travail fourni par l'Espace interculturel depuis plus de 30 ans. Il nous incombe de soutenir une association qui œuvre sans relâche pour la cohésion sociale de notre ville et en ce sens nous soutiendrons l'amendement du Centre à l'unanimité et vous invitons à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Y a-t-il une autre intervention ? Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement, mais dire que l'enveloppe globale qu'il y a dans les comptes communaux ne concerne pas uniquement l'Espace interculturel mais concerne tous les projets d'intégration comme l'indique la rubrique. Mais peut-être aussi vous préciser que cette demande n'a pas fait office de la part de l'Espace interculturel d'une sollicitation, soit auprès des services, soit de l'exécutif. Ce que l'on comprend, Mme PETRICS nous l'a expliquée précisément, c'est que cette demande somme toute modeste résulte d'une demande de subsides cantonaux non versés et qui mettrait apparemment l'association en difficulté. Je ne peux que dire également que l'Espace interculturel est un acteur important pour l'intégration, mais plus que pour l'intégration, pour la qualité de vie de notre ville, qu'il est actif depuis une trentaine d'années. La somme supplémentaire qui vous est demandée est somme tout modeste et nous vous laissons libre appréciation de cette demande. Mais ce que l'on souhaiterait à l'avenir c'est qu'il y ait une meilleure anticipation de l'Espace interculturel et puis que d'éventuelles demandes puissent rentrer dans le cadre du processus usuel lorsque l'on traite les budgets. Voilà Monsieur le Président.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les propositions. La Municipalité propose pour les projets intégration, compte 1403.3130.00, un budget de CHF 98'700.– et le groupe Centre un montant de CHF 108'700.–. Nous votons la proposition de la Commune, car l'amendement à la hausse n'émane pas d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. **L'amendement est accepté par 34 contre 20.** Merci beaucoup. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer suite à ce vote ? Non.

Alors nous poursuivons avec la formation, pages 31 à 36. Est-ce qu'il y a des remarques ? Aucune. Culture, sports et loisirs, églises, pages 37 à 44. Est-ce qu'il y a des remarques ? Aucune intervention. Santé, pages 45 et 46. Y a-t-il des interventions ? Aucune intervention. Prévoyance sociale, pages 47 à 49. Y a-t-il des remarques ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Ma remarque concerne le compte 5440.3636.00 pour un montant de CHF 40'000.–. L'ASLEC est l'outil principal de travail social de proximité dans notre ville. C'est elle qui va vers les personnes, qui crée du lien, qui intervient tôt, avant que les situations ne dégénèrent et ne deviennent visibles, conflictuelles ou problématiques dans l'espace public. Or les besoins ont explosé. En quelques années, le nombre de personnes accompagnées est passé d'environ 65 par an à 150 en 2024. Ce n'est pas un choix politique de l'ASLEC, c'est le reflet d'une réalité sociale qui se durcit : précarité, santé mentale, isolement, harcèlement, ruptures sociales. Malgré cela, l'ASLEC fonctionne avec une équipe clairement sous-dotée, moins bien dotée que des centres comparables dans des communes deux fois plus petites. Deux éducatrices à 70 %, une coordination lourde, des mandats cantonaux, des projets scolaires, un espace de proximité comme le Phare Ouest qui fonctionne et qui est aujourd'hui reconnu bien au-delà de la ville, tout cela sans les EPT nécessaires. Renforcer le financement de l'ASLEC, ce n'est pas un luxe. C'est un investissement rationnel :

- pour prévenir plutôt que réparer,
- pour réduire les coûts sociaux à moyen terme,
- pour maintenir la qualité du travail et éviter l'épuisement ou le *turnover* du personnel.

Si nous voulons une ville apaisée, cohérente et responsable, alors nous devons d'abord donner des moyens à celles et ceux qui travaillent sur le terrain. Sans travail social fort, il n'y a ni prévention efficace, ni tranquillité durable. C'est pour cela que cette augmentation de moyens est non seulement justifiée, mais nécessaire, et nous vous remercions de la soutenir. Je vous remercie pour votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Y a-t-il une autre intervention ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Chers membres de l'assemblée, la Commune propose d'attribuer le montant de CHF 557'000.– à la rubrique Centre de loisirs et culture. Pourquoi n'est-ce pas assez ? Les employés de l'ASLEC sont tous des personnes ultra-compétentes et investies dans leur travail pour l'humain et pour faire au mieux pour la ville de Sierre et ses environs. Leurs compétences s'avèrent cruciales, dès lors qu'il y a beaucoup de défis pour l'ASLEC. Depuis longtemps, la précarité augmente, dans notre société, dans notre ville de Sierre. Et dernièrement, effectivement, j'ai entendu plusieurs cas de personnes trouvées dans des caves dans des immeubles de Sierre - ça c'est encore un autre sujet, mais j'y reviendrai peut-être en fin de séance – qui y dorment, parce qu'il n'y a plus d'endroit où loger. Chez les jeunes, la crise du Covid a provoqué de l'isolement et un recours forcé à la communication à distance. D'où l'émergence de phénomènes psychologiques d'anxiété très marqués. Là l'ASLEC peut faire énormément pour la communication et le rassemblement de ces jeunes. De plus, ces prochaines années, certains quartiers vont connaître un fort accroissement démographique. Et ça revient aussi à parler, comme le disait Mme PETRICS, je trouve que c'est aussi en relation avec l'intégration. C'est un travail en commun entre le projet d'intégration, le travail que fait l'association pour l'intégration et le travail de l'ASLEC. On ne peut pas vivre l'un sans l'autre. Compte tenu de ces prévisions, la Ville de Sierre a intérêt à pouvoir recourir aux ressources spécifiques de ces professionnels qui se donnent corps et âme. En effet, ces personnes disposent d'un savoir-faire, non seulement dans le domaine de l'animation, mais surtout dans le domaine de l'accompagnement, et l'éducation et la prévention sociale. C'est pourquoi le groupe Vert soutient l'amendement du PS et recommande vraiment d'accepter cet amendement à toute l'assemblée ici présente ce soir. Merci beaucoup.

Tony SABINO

Merci Mme BETRISEY. Y a-t-il une autre intervention ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Je vais prendre la parole sur la proposition de la Commune pour la proposition du 0.5 EPT. Cette demande intervient alors que le budget est dans le rouge vif et que nous ne pouvons pas nous permettre d'augmenter les dépenses. Une fois cet employé engagé, la hausse sera là pour toutes les années futures. Les besoins sont infinis et nous devons fixer des limites et des priorités. Les dépenses d'ordre social sont déjà en forte hausse : UAPE, curatelle, EMS, CMS, etc. Monsieur le Président de la Ville, vous nous rappelez souvent que les dépenses du district... non pardon, je recommence. Monsieur le Président de la Ville, vous nous rappelez souvent que les députés du district devons faire notre travail concernant les coûts reportés du canton sur les Communes, mais l'ASLEC est sous notre contrôle et notre responsabilité. Nous devons maîtriser nos dépenses, sinon nous ne pouvons pas demander au canton de maîtriser les siennes. Dans le message explicatif du budget 2026, il est mentionné qu'une partie importante du travail de la direction relève de tâches de secrétariat. Sur le site internet de l'ASLEC, on y trouve déjà une collaboratrice administrative. On peut se demander légitimement pourquoi c'est la direction qui effectue une partie des tâches de secrétariat. Pour ces raisons, nous ne soutiendrons pas la demande pour ce poste de 0.5 EPT et vous encourageons à en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme REICHEN. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR reconnaît que l'ASLEC fait un excellent travail, notamment dans la coordination du projet Phare Ouest et nous sommes favorables à lui accorder le demi-poste supplémentaire proposé par la Commune pour libérer la direction de tâches administratives. Nous refuserons donc les deux amendements respectivement à la hausse du groupe socialiste et à la baisse du groupe UDC. Merci.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Aucune intervention. Est-ce que la Municipalité désire intervenir ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Quelques éléments de ma part, et peut-être que Robert METRAILLER, qui est le conseiller en charge de ce dossier prendra également la parole... Bon, déjà vous dire par rapport

à votre intervention, Mme REICHEN, il faut constater que ce domaine – le travail que fait l'ASLEC qui est un travail en amont – n'est pas du tout soutenu par le canton. Il y a peut-être là aussi quelque chose à creuser, parce que ce travail qui est fait par les éducateurs de rue, qui va dans les interstices de l'aide sociale, eh bien, il est soutenu à 0 centime par l'échelon cantonal et son travail est indéniable. D'où la proposition que la Municipalité fait – et en bonne compréhension des problématiques de cette association pour les soutenir – d'une augmentation de CHF 40'000.--. Donc je vous dirais qu'entre une augmentation de CHF 40'000.– et une demande de diminution de CHF 40'000.– eh bien une voie médiane, celle du centre, me paraît très raisonnable. Mais volontiers si M. METRAILLER... Robert étant aussi notre délégué au comité de l'ASLEC.

Robert METRAILLER

Vous m'entendez ? Voilà. Initialement quand on parlait de l'ASLEC, on parlait de l'association sierroise de loisirs et de culture. Et aujourd'hui, on parle de loisirs, éducation et culture, le rôle a changé. Et de quoi on parle, quelle est la mission de l'ASLEC ? Eh bien, c'est de nourrir les liens sociaux, premièrement, de favoriser la cohésion sociale et de répondre aux besoins d'ordre culturel, social, solidaire ou éducatif. Donc c'est trois points mais derrière ceci il y a un travail immense qui est fait au service de la population sierroise. Et seule l'ASLEC a la capacité de remplir cette mission, de par la compétence de ses collaboratrices et collaborateurs, de par sa structure et de par son réseau avec d'autres associations. L'ASLEC répond donc aux besoins au niveau de l'animation socio-culturelle et aux besoins en éducation, par exemple pour les suivis en accompagnements individuels ou familles, groupes. Elle travaille aussi dans le cadre de la prévention contre le harcèlement et notamment le pilotage du Phare Ouest, de l'espace Phare Ouest. Pour ce qui est de l'animation socio-culturelle, eh bien, les animatrices doivent passer beaucoup trop de temps dans des tâches administratives - ce n'est pas leur rôle – au lieu de pouvoir travailler vraiment dans leurs fonctions. Il y a encore un point important ; ça a été dit au niveau des EPT de l'ASLEC avec des associations similaires dans d'autres villes ou communes en Valais, on s'aperçoit que l'ASLEC avec ses 2,8 EPT a la même dotation que Fully ou Conthey où il y a trois fois moins d'habitants. Martigny en a 5.4 et Monthey 3.6. Donc on voit que l'ASLEC de la ville de Sierre est sous-dotée par rapport à cette fonction. Donc il est bien évident que cette demande d'augmentation en faveur de l'ASLEC répond à un besoin avéré. On est tous conscient de ça. Le Conseil municipal l'a compris. Mais cependant dans le cadre de l'élaboration d'un budget il a fallu prendre en compte l'ensemble des rubriques et trouver un équilibre. Et c'est pourquoi le montant de CHF 40'000.– proposé par le Conseil municipal est le résultat d'un compromis, qui par définition ne répond totalement pas aux attentes des uns et des autres, ni des responsables de l'ASLEC, ni de certaines personnes dans cette salle. Mais qui est raisonnable, compte tenu de la situation actuelle. Mais il serait malvenu de réduire cette aide et totalement inconséquent de mettre le compte 0 compte tenu de l'importance de cette association et de ses besoins. Donc je vous remercie de votre attention et de prendre en compte ces quelques mots.

Tony SABINO

Merci M. METRAILLER. Merci également Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les propositions. La Municipalité propose pour le Centre de loisirs et culture (ASLEC), compte 5440.3636.00, un budget de CHF 557'000.–, le groupe PS un montant de CHF 597'000.– et le groupe UDC un montant de CHF 517'000.–. Nous votons la proposition de la Commune, car les amendements n'émanent pas d'une commission. Cette rubrique faisant l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités par ordre décroissant des montants, en commençant par le montant le plus élevé. Nous allons donc opposer la proposition de la Commune à celle du groupe PS. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune en opposition avec la proposition du PS (+ CHF 40'000.–) lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Y a-t-il des abstentions ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. **La proposition de la Commune est acceptée et l'amendement à la hausse du groupe PS est refusé.** (*Une personne demande le décompte des voix*). Alors **accepté à 33, refusé 19 et 2 abstentions**. Donc nous allons donc opposer la proposition de la Commune à celle du groupe UDC. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts. Je reprends... Nous allons donc opposer la proposition de la Commune à celle du groupe UDC. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune en opposition à la proposition de l'UDC (- CHF 40'000.–) lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. On peut

reprendre Mme DIEFFENBACHER on n'a pas entendu. Merci. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Y a-t-il des abstentions ? Aucune abstention. Alors il manque une voix... Alors **la proposition de la Commune est acceptée par 46 contre 7 refus.** Merci. Est-ce que la Municipalité veut intervenir ?

Pierre BERTHOD

Non, mais merci pour votre sagesse.

Tony SABINO

Nous poursuivons donc avec les transports et télécommunications, pages 50 à 53. Y a-t-il des remarques ? Aucune remarque. Protection, environnement et aménagement du territoire, pages 54 à 57. Y a-t-il des remarques ? Pas d'intervention. Passons aux finances et impôts, pages 60 à 64. Y a-t-il des remarques ? Aucune remarque. Comptes d'investissement détaillés, pages 65 à 77. Y a-t-il des interventions ? M. VETTER.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les membres du bureau, Messieurs Madame la Conseillère municipale, chères et chers collègues. Je viens déposer ici les deux amendements de la commission de gestion dont je vous ai parlé déjà dans le rapport. Je vais commencer par celui concernant le compte 6150.5010.07 place de l'Hôtel de Ville. Le présent amendement s'inscrit dans une démarche de responsabilité et de prudence dans la gestion des finances communales. S'il est légitime de vouloir améliorer les espaces publics et l'attractivité du centre-ville de Sierre, il est tout aussi indispensable de savoir fixer des limites claires aux projets et aux dépenses qui en découlent. Aujourd'hui, la réfection envisagée de la place de l'Hôtel de Ville soulève des interrogations légitimes quant à son ampleur, à son coût global et à ses charges futures d'entretien. Parmi les points soulevés par la Cogest, les principaux sont les suivants :

- Nouvelle arborisation à la suite de problèmes de plantations non résolus (coût à double, voire à triple).
- Place de jeux amovible dont l'utilité reste à démontrer. Ce montant ne serait-il pas mieux utilisé afin d'améliorer les places de jeux existantes ? Une personne employée de la commune a-t-elle déjà vu cette structure en fonction dans d'autres villes ?
- Selon nos informations, après la reconstruction du pont Beaulieu, les convois exceptionnels n'auront plus à passer par la place de l'Hôtel de Ville, ce qui pourrait permettre de réfléchir à des aménagements différents et durables.
- À notre connaissance, les plantes en pots existantes ont toutes les peines du monde à grandir et de nouvelles plantations en pots sont prévues afin de générer de l'ombre. Pourquoi voulons-nous renouveler cette expérience ? Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires croissantes et par d'autres priorités communales essentielles, il n'est ni raisonnable ni responsable de poursuivre un projet dont le périmètre ne cesse de s'étendre. Par cet amendement, il n'est pas demandé de renoncer à tout développement supplémentaire de la place de ville de Sierre. L'objectif est de recentrer le projet sur des aménagements simples, fonctionnels, de qualité de l'espace public et strictement nécessaires. Cet amendement affirme également la nécessité d'une maîtrise rigoureuse des coûts, tant à l'investissement qu'à long terme. Chaque franc engagé doit répondre à un besoin réel et clairement identifié, dans l'intérêt de la population sierroise. Enfin, ce choix traduit une vision politique claire : celle d'une ville qui avance avec pragmatisme, qui améliore son cadre de vie sans céder à des projets mal réfléchis qui nécessitent de les revoir et les réaliser à répétition.

Concernant le second amendement qui concerne les comptes...

Tony SABINO

Nous devons vous interrompre parce qu'on va devoir voter sur le premier amendement. Y a-t-il d'autres interventions du législatif en rapport avec cette rubrique ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Sur de nombreux points, largement évoqués par le rapporteur – et je n'y reviendrai pas - la Cogest n'est pas convaincue par le projet présenté. Elle le juge non prioritaire dans un contexte de difficultés budgétaires que nous connaissons. Le groupe PLR partage en grande partie les mêmes constats et les mêmes interrogations relatives à des aménagements essentiellement prévus, semble-t-il, pour corriger d'anciennes erreurs de conception. Le groupe se prononce donc, dans sa majorité, pour le soutien à l'amendement de la Cogest. Merci.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. BRIGANTE.

Patrick BRIGANTE

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chers représentants de la presse, chers collègues et cher public. Le groupe UDC soutient l'intervention du rapporteur, M. Yann VETTER, et partage son constat. L'installation d'un box transformé en place de jeux n'est ni convenable ni nécessaire à l'heure actuelle pour la ville de Sierre. De plus, selon ce qui a été dit par le rapporteur, ce box n'a jamais été examiné concrètement par les services concernés. Cette situation nous amène à nous interroger sur la méthode et la pertinence des achats effectués par la Commune. Par ailleurs, replanter au même endroit des arbres qui meurent en raison de problèmes récurrents de canalisations ne semble ni utile ni opportun. Enfin, la revégétalisation envisagée reposera sur des plantations en bacs, créant davantage un aménagement artificiel qu'une zone ombragée offrant un réel confort thermique. Dans ces conditions, le groupe UDC maintient que la réfection de la place de l'Hôtel de Ville est nécessaire, mais que le projet doit impérativement être repensé avant tout engagement financier. C'est pourquoi il accepte l'amendement de la Cogest et vous invite à faire de même. Merci.

Tony SABINO

Merci M. BRIGANTE. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Chers membres de la Commune. Dans sa demande d'amender le poste lié à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville à zéro franc, la Cogest déclare que la place de jeux amovible et les aménagements végétaux prévus sont, je cite « *pas adaptés aux besoins de la population, mal pensés et non prioritaires* ». Mais le rapport fourni par cette commission ne donne pas assez d'informations pour que le Conseil général puisse juger, ce qui dans les plans proposés par les porteurs de projet a été jugé insatisfaisant par la Cogest. Nous tout ce qu'on peut dire... enfin le groupe Vert, nous on souhaite que la place de l'Hôtel de Ville soit aménagée d'une manière qui soit accueillante autant pour les parents, les enfants, la population ainsi que les plus âgés. En matière de plantations, pour nous c'est important que la fosse de plantation des arbres soit suffisamment large et puis qu'il y ait aussi des revêtements perméables. Comme la réfection de l'Hôtel de Ville c'est un projet de longue haleine, dont les habitants attendent la réalisation depuis passablement de temps, notre groupe souhaite qu'il puisse aller de l'avant. Au lieu d'amender ce poste, nous demandons au Conseil municipal de le maintenir, mais en tenant compte des points de vigilance soulevés par la Cogest. Nous espérons que les remarques de la Cogest l'inciteront à apporter des améliorations au projet avant le passage aux étapes suivantes.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. Je crois que M. ROBYR voulait intervenir également.

Fabien ROBYR

Oui, merci Monsieur le Président. Notre groupe se positionne à majorité contre cet amendement, bien que les questions posées par la Cogest suscitent quelques interrogations quant à la finitude des projets proposés, notamment quant au choix de l'infrastructure, ainsi qu'à l'arborisation prévue. Néanmoins, le choix qui s'offre à nous est celui-ci : soit nous prenons encore du retard, soit nous choisissons d'avancer. Nous sommes convaincus qu'une telle infrastructure est nécessaire et profitera à la majorité des parents et enfants fréquentant la place de l'Hôtel de Ville, et en ce sens la majorité de notre groupe refusera cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Y a-t-il une autre intervention du législatif ? Non. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Je démarre et assurément que mon collègue Pierre KENZELMANN qui est en charge de ce dossier complétera mes propos. Bien évidemment que la Municipalité vous invite à

maintenir ce montant de CHF 620'000.–. Vous l'avez dit, vous l'avez vu, la place de l'Hôtel de Ville il a fallu plusieurs années de procédures pour pouvoir sortir définitivement la circulation automobile de cette place et depuis cette année 2025 on a pu commencer à faire des investissements, des investissements sur la chaussée mais aussi des investissements en termes de mobilier urbain. Et c'est, nous semble-t-il, des choses qui se font à satisfaction des habitants, des habitantes, mais aussi des gens de l'extérieur qui viennent visiter, qui voient notre place centrale, celle de l'Hôtel de Ville de plus en plus qualitative. Une bonne partie de cette somme, en fait, elle est prévue pour résoudre le problème qu'ont certains arbres ; lors de la construction de cette place, il y a maintenant gentiment passé 20 ans, eh bien ces arbres ont été mis dans des sortes de bacs en béton, ce qui empêche ces mêmes arbres de développer leur système racinaire et *de facto* de développer leurs branches et donc une bonne arborisation. C'est pour ça qu'en fait le projet – qui a été réfléchi – propose d'accroître la pleine terre, d'accroître la capacité de ces différents arbres à agrandir leurs racines et donc à devenir un peu plus majestueux que ce qu'ils le sont actuellement, en tout cas pour certains. Je comprends aussi après les propos du rapporteur de la commission de gestion qu'il y a des interrogations sur le module de jeux qui est prévu pour enfants. J'aimerais juste vous préciser que le montant prévu pour cette acquisition s'élève à CHF 80'000.–. Alors si on n'a pas été nous-mêmes voir ce même module, il est déjà en activité dans un certain nombre de villes et il se fait à satisfaction des enfants. J'ai cru entendre, comprendre aussi, que vous craignez en quelque sorte que dans ce module quand il va faire chaud, eh bien, les enfants auront trop chaud. Mais je pense que les enfants et les parents ne sont pas si bêtes et qu'ils sortiront s'ils ont véritablement trop chaud. Mais enfin, ce montant est de CHF 80'000.– et puis vous le savez avec une belle arborisation peut-être que justement ce module sera à l'ombre. Ce qu'il nous semble en tant que Municipalité, c'est qu'on a la possibilité d'aller de l'avant, que les arbres en pots, comme vous lesappelez, amènent une certaine végétalisation qui est aussi appréciable et appréciée et qui donne une jolie image à cette place de l'Hôtel de Ville. Et peut-être un dernier élément suite à l'intervention du rapporteur de la Cogest, il faut aussi comprendre que cette place de l'Hôtel de Ville se doit d'être flexible parce qu'en fait il y a un certain nombre d'événements toute l'année, certains où il faut monter des tentes, certains où il faut développer des infrastructures et puis on ne peut pas imaginer non plus d'avoir des solutions trop pérennes, c'est-à-dire en dur et fixes, il faut aussi qu'on ait cette flexibilité, d'où les mobiliers urbains qui sont prévus, qui sont du même type que ceux qui ont déjà été mis cette année. Pour tous ces éléments, nous vous invitons véritablement à maintenir la possibilité pour la Commune, pour la Municipalité, d'investir en 2026 sur cette place de l'Hôtel de Ville. Et je passe volontiers la parole à mon collègue Pierre KENZELMANN.

Pierre KENZELMANN

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, chers Conseillers généraux. La place de l'Hôtel de Ville est aujourd'hui un paradoxe. Bien que des arbres y soient présents, leur développement est au point mort : ils n'offrent ni l'ombre ni la fraîcheur que nous sommes en droit d'attendre d'une place de centre-ville moderne. En l'état, la sensation de verdure est quasi inexistante. Maintenir la situation actuelle, c'est accepter de laisser déprérir ce patrimoine végétal dans lequel nous avons déjà investi. Ne rien faire, ce n'est pas économiser : c'est pérenniser une situation insatisfaisante qui finira par coûter plus cher en entretien et en remplacements inefficaces. Le projet qui vous est soumis aujourd'hui est une réponse pragmatique et réfléchie :

- Cet investissement est le fruit d'un processus rigoureux, notamment en termes de mandat d'étude parallèle entre 4 consortiums composés de paysagistes et d'ingénieurs qui a permis de sélectionner la solution la plus pertinente.
- Pour garantir la viabilité du projet, une analyse détaillée du sous-sol a été réalisée par un spécialiste. Nous ne nous contentons pas de planter des arbres; nous créons des conditions réelles pour qu'ils puissent s'épanouir.
- Le montant total des travaux s'élève à CHF 80'000.–. Sur cette somme, CHF 190'000.– ont déjà été engagés pour les études et les phases préliminaires ainsi que la pose des pavés et la fermeture de la place au trafic routier.
- Ce projet bénéficie en plus d'une validation fédérale pour un cofinancement via le programme de projet d'agglomération de 3^{ème} génération (dit PA3), représentant un apport CHF 200'000.--. Renoncer aujourd'hui, c'est tourner le dos à ces subventions acquises qui allègent la charge de notre cité puisque nous devons démarrer ces travaux en 2025, ce qui a été fait.
- L'objectif est de transformer ce lieu minéral en un espace réellement accueillant. Nous ne changeons pas la destination de la place : les terrasses, le marché et les événements continueront de faire vibrer le cœur de Sierre, mais dans un cadre enfin qualitatif.

Après des années de procédures, l'arrêt du Tribunal fédéral de novembre 2024 confirme l'homologation de la piétonnisation de la place, une place sans voiture. Nous avons désormais toutes les cartes en main pour avancer, pour agir. Je vous invite à valider le montant proposé au budget pour passer de la simple intention à une réalisation concrète, au bénéfice de l'économie locale, de tous les Sierrois et de l'attrait de la ville de Sierre. Je vous remercie pour votre attention.

Tony SABINO

Merci M. KENZELMANN, merci également Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les propositions. La Cogest propose pour le centre-ville, secteur Hôtel de Ville, compte 6150.5010.07, un montant de CHF 0.– et la Municipalité un budget de CHF 620'000.–. Nous votons la proposition de la Cogest, car l'amendement à la hausse émane d'une commission, à la baisse pardon. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts et de parler le plus distinctement possible. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Cogest lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Et ceux qui s'abstiennent... Il y a une égalité, je dois trancher. (*Rires*). Je suis mon groupe et **j'accepte l'amendement. L'amendement est accepté par 28 et refusé à 27.** Eh ben c'est une première pour moi. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle avec la rubrique actuelle que nous traitons ? M. VETTER.

Yann VETTER

Merci Monsieur le Président. Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chers membres du bureau, chères et chers collègues. Voici donc le deuxième amendement comme dit auparavant de la Cogest concernant le compte 6150.5010.17 sur la route du Bois de Finges. La commission de gestion dépose cet amendement pour les raisons suivantes :

- La route concernée menant aux Îles Falcon intègre déjà une piste cyclable tracée, permettant de répondre aux besoins des cyclistes tout en assurant la cohabitation avec les autres usagers de la route.
- L'accès au Bois de Finges est également déjà desservi par une piste cyclable existante et sécurisée sur le viaduc d'Anniviers.
- De notre point de vue, les piétons voulant se rendre aux Îles Falcon emprunteront très probablement la rue du Stand, qui est un axe plus direct et peu fréquenté par les véhicules.
- Ce nouvel axe de mobilité douce vise notamment à faire le lien avec la route traversant le Bois de Finges (Pfynstrasse), qui sera prochainement fermée pour une durée minimale de 10 ans dans le cadre des travaux de la future A9.
- La Cogest trouve ce budget surdimensionné par rapport à la fréquentation actuelle de cet axe par les piétons et les cyclistes.

La commission de gestion regrette que certaines validations soient intervenues au niveau de la Municipalité avant l'analyse et la validation du budget par le Conseil général. Elle regrette également que lors de la rencontre avec la Municipalité, une présentation incomplète nous a été fournie. Malgré la transmission de certaines informations uniquement après le dépôt de l'amendement, la commission de gestion n'est toujours pas convaincue de la nécessité de ce projet. En conclusion, cet amendement à zéro confirme que la route, avec la piste cyclable existante, offre une solution suffisante et équilibrée, d'autant que plusieurs itinéraires permettent déjà d'accéder au Bois de Finges ou aux Îles Falcon, sans qu'il soit nécessaire d'engager des dépenses supplémentaires. Merci beaucoup.

Tony SABINO

Merci M. VETTER. Y a-t-il d'autres interventions du législatif en relation avec cette rubrique ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Monsieur le Président, chers membres de l'assemblée. Le groupe Vert salue bien sûr la volonté de la Ville d'améliorer la qualité de l'accessibilité du Bois de Finges par voies cyclable et piétonne. Cependant, nous sommes aussi préoccupés par les besoins en matière de mobilité douce quotidienne en centre-ville. Pour notre groupe, la priorité c'est d'équiper les tronçons routiers qui ne le sont pas encore avant de rénover ceux qui disposent déjà de bandes cyclables. Donc nous ne donnons pas de consigne de vote pour cet objet précis, mais si le Conseil général amende le poste de la route du Bois de Finges à zéro franc, nous demandons par un autre amendement de réaffecter

une partie du montant initialement prévu à une autre rubrique du budget qui soit dédiée à la mobilité douce.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Notre groupe est partagé sur cet amendement. Nous sommes particulièrement attachés à la multimodalité des transports, en particulier à la mobilité douce. Cependant, nous nous interrogeons également sur la pertinence de créer cette infrastructure. À quel point est-elle nécessaire, respectivement est-ce que ces moyens d'investissements ne pourraient pas être investis ailleurs, et ce toujours dans la mobilité douce ? A la majorité, notre groupe refusera cet amendement, mais encourage la Ville et les dicastères impliqués à mieux s'intéresser aux réalités du terrain. Si l'amendement devait être accepté, notre groupe soutiendra l'amendement du groupe des Verts. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Une autre intervention ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, il ne me semble pas judicieux d'amender à la baisse ce poste aujourd'hui pour des travaux qui sont en cours. C'est l'année dernière que nous aurions dû réagir si nous n'étions pas d'accord avec ce projet. Nous devons maintenant prendre nos responsabilités et mener à terme ce chantier. Mettre ce poste budgétaire à zéro entraînerait immédiatement une rupture des contrats avec les entreprises mandatées, avec à la clé des pénalités financières. Cela impliquerait également l'arrêt des travaux, la remise en état du site - qui, elle aussi, serait facturée aux contribuables - et laisserait la zone dans un état de chantier pendant de nombreux mois. En prenant un peu de hauteur et en considérant le projet dans sa vision d'ensemble, notamment pour l'avenir de la mobilité douce dans notre canton, il manquerait alors un maillon essentiel pour les piétons et les cyclistes en direction ou en provenance du parc naturel de Finges. Une suppression de ce crédit remettrait par ailleurs en question la cohérence de la planification cantonale du réseau de mobilité douce. Cet amendement a le mérite d'ouvrir le débat et je reconnais volontiers que ce projet ne m'enthousiasme pas pleinement. Toutefois, pour les raisons évoquées précédemment, l'accepter serait à la fois risqué et coûteux. Je vous remercie de rejeter cet amendement.

Tony SABINO

Merci M. ZUBER. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Pas d'intervention. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers. Comme pour la précédente demande d'amendement, je prendrai la parole et passerai ensuite le micro à M. KENZELMANN en charge aussi de ce dossier. Là aussi, nous vous invitons à maintenir le montant qui a été proposé. Comme ça vient d'être dit, en fait ce dossier, ce projet a déjà été lancé cette année, il était inscrit au budget 2025. Vu les montants et à des fins de transparence, nous avons créé pour le budget 2026 une rubrique dévolue à la route du Bois de Finges, mais vous trouviez les montants inhérents dans le budget 2025 dans la rubrique de mobilité douce. Pour votre bonne compréhension – ça a été dit – mais en fait ces travaux s'inscrivent dans un cadre qui est régional et qui est le développement des axes vélos du canton et qui permet de relier l'est de la ville au Haut Valais en permettant aux cyclistes de circuler sur un tronçon qui est sécurisé du trafic automobile et poids-lourd qui va en direction et qui vient des îles Falcon. Il permet aussi de rejoindre le secteur de Glarey par le petit chemin – qui ne porte pas de nom – le petit chemin le long des voies ferrées et qui rejoindra ensuite à l'est le secteur du Rhône puis le secteur de Finges. Alors il faut aussi s'imaginer qu'à futur, avec les travaux de l'autoroute, tout le trafic routier se concentrera sur le viaduc et n'offrira pas les garanties de sécurité ni même de qualité pour les vélos et la mobilité douce, en tout cas moindre que celui qui vous est proposé. Ce chantier, s'il est cher, il faut aussi dire qu'il est subventionné, subventionné par le Canton et par l'Agglomération, qu'il s'inscrit dans le plan sectoriel de mobilité douce, qu'il est cohérent ; certes il est cher, je viens de le dire, mais sur les années il sera une véritable plus-value pour les usagers des deux roues. Son abandon en cours de route, ça créerait des

problématiques et n'apporterait pas de solution. Nous vous invitons donc à refuser cette proposition d'amendement. Et je passe la parole à M. KENZELMANN.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

Pierre KENZELMANN

Nous avons aujourd'hui l'occasion de confirmer un projet important pour la commune, la rénovation de la route du Bois-de-Finges, accompagnée de la création d'un trottoir mixte piéton et vélo. Il s'agit d'un investissement total de 1,5 million de francs, dont une part significative a déjà été engagée. Cette intervention a été décidée suite au résultat d'un diagnostic technique réalisé par le bureau Ertec, sur l'ensemble du réseau routier, et qui a permis de mettre en évidence la nécessité de remplacer les couches de fondation sur ce tronçon routier. Ce constat a d'ailleurs été confirmé lors de la première phase des travaux menée à l'entrée de l'île Falcon. Ce chantier, lancé en 2025, avance bien. Près de CHF 300'000.– ont déjà été investis, avec des entreprises locales mobilisées et un calendrier respecté. Nous sommes donc déjà en marche. Il serait dommage, à ce stade, de bloquer un projet qui progresse concrètement et qui apportera un bénéfice en termes de sécurité. La commission de gestion propose d'amender la ligne budgétaire à zéro. Cette proposition part sans doute d'un souci de prudence, que nous comprenons tous. Mais dans ce cas précis, la prudence financière consiste justement à poursuivre plutôt qu'à interrompre ; en effet, arrêter maintenant générerait des pénalités contractuelles vis-à-vis des mandataires et ferait perdre les CHF 400'000.– de subventions (CHF 250'000.– de l'Agglomération et CHF 150'000.– du canton). Ce sont des montants qui sont déjà acquis et qu'il serait regrettable de laisser échapper. Le coût principal de la réfection de la route s'élève à 1 million, et pour quelques milliers de francs supplémentaires et subventionnés, nous pourrons offrir à nos habitants un aménagement sûr, confortable et durable de mobilité douce. Le trottoir mixte piéton et vélo est un atout : il améliore la sécurité, il relie la zone industrielle et complète de manière cohérente notre réseau de mobilité douce et l'itinéraire cyclable national de route du Rhône appelé RR1 par le canton. Nous avons là un projet concret, financé en partie par des partenaires publics, déjà entamé, et qui répond à des besoins réels de terrain. En le soutenant, nous investissons dans la qualité de vie et dans la sécurité. C'est pourquoi je vous invite à maintenir le crédit nécessaire et à rejeter l'amendement. Pas par principe, mais parce que c'est constructif et bénéfique pour tous. Ce projet est déjà en marche, donnons-lui les moyens d'aller jusqu'au bout. Je vous remercie chaleureusement.

Tony SABINO

Merci M. KENZELMANN. Avant de passer au vote, je résume les propositions. La Cogest propose pour la route du Bois de Finges, compte 6150.5010.17, un montant de CHF 0.– et la Municipalité un budget de CHF 1'200'000.–. Nous votons la proposition de la Cogest, car l'amendement à la baisse émane d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Cogest lèvent la main, s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Mme DEMEYRIER dix ou six s'il vous plaît ? Huit, ok. Et les personnes qui s'abstiennent ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. **L'amendement est refusé par 27 voix contre 25.** Je vous remercie... et deux abstentions, pardon. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Eh bien je remercie la majorité du Conseil général d'avoir compris nos arguments et de nous permettre d'aller de l'avant sur ce projet du côté de Finges.

Tony SABINO

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de la part du législatif ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Mon intervention concerne le compte 3412.5040.00 Bains de Géronde. Il nous a été rapporté très récemment par de nombreuses citoyennes et nombreux citoyens, que la pataugeoire des bains de Géronde est inadaptée aux enfants et au changement climatique à venir. En effet, celle-ci est en plein soleil, sans couverture, ce qui provoque des insolations. Par

ailleurs, le sol de la pataugeoire est en béton, soit un matériel inadapté, ce qui a déjà provoqué de nombreuses blessures, encore cette année en raison de chutes. Nous proposons donc un amendement de CHF 80'000.– dans ce compte d'investissement, sachant que de tels travaux ont été provisoirement évalués à CHF 300'000.–, donc un montant à répartir sur les prochains exercices. En sus et c'est une remarque, nous attendons encore la réfection du ponton. Il ne s'agit pas d'une charge dans le vide mais d'un investissement pour notre cité. Notre groupe vous remercie pour votre soutien, d'autant que vous avez choisi d'économiser CHF 620'000.– dans la réfection de la place de l'Hôtel de Ville. Notre demande paraît donc, en comparaison, tout à fait raisonnable. Merci.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Y a-t-il d'autres interventions du législatif en relation avec cette rubrique ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. Les nouveaux Bains de Géronde sont ouverts depuis 12 saisons d'été déjà. Et si la dangerosité du sol de la pataugeoire est bien réelle pourquoi la Ville n'a-t-elle rien entrepris jusqu'à maintenant ? Et pourquoi répartir sur trois années l'adaptation de cet équipement selon la proposition du groupe socialiste ? Quant aux risques d'insolations, je pense qu'ils sont inhérents à toute activité de plein air et les premières mesures sont à prendre par les parents ou les accompagnants en limitant le temps d'exposition, en choisissant des moments moins chauds durant la journée ou en mettant des protections solaires aux enfants. En définitive, cet amendement de CHF 80'000.–, s'il est accepté aujourd'hui, nous engagerait à un investissement ultérieur plus important, de l'ordre de CHF 300'000.– selon l'estimation du groupe socialiste, investissement total dont nous ne connaissons pas aujourd'hui les détails. Nous proposons donc de refuser cet amendement tout en demandant à la Municipalité d'éclaircir cette question de la sécurité du bassin pour les tout-petits et, si nécessaire, de mettre au budget 2027 la totalité du montant nécessaire pour pallier à cet éventuel danger. Merci.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER

Chères et chers membres du Conseil général. La proposition du groupe socialiste d'amender à la hausse le poste dédié aux Bains de Géronde afin de créer une réserve qui servirait à financer les travaux de réaménagement de la pataugeoire de Géronde nous semble opportune. L'infrastructure des Bains de Géronde profite à une large partie de la population sierroise. Veiller à ce que ces espaces de baignade soient accessibles et adaptés à tous types d'usagers est primordial pour la cohésion sociale, le vivre-ensemble. Les enfants en bas âge doivent pouvoir patauger en plein air avec leur père ou leurs parents, sans risquer d'attraper des coups de soleil, ni se blesser à cause d'une surface en béton. Passer un après-midi à la piscine, ça peut donner un air de vacances à toute une semaine. C'est bon pour la santé physique et mentale. Si vous me permettez une parenthèse, je dis ça en connaissance de cause, parce que j'ai passé à peu près plus de 15 ans dans la ville de Berne où il y a une politique... les pouvoirs publics offrent la gratuité des piscines de plein air et puis là-bas il y a vraiment une réflexion qui a été faite sur les infrastructures, elles sont équipées de manière à ce que tout le monde puisse en quelques minutes, même pas, à pied, en vélo, accéder à des bassins, on peut nager, on peut rencontrer des autres. Il y a des zones qui créent de l'ombre justement parce qu'on a... les dangers de cancer sont plus accusés à notre époque. Cette politique, elle contribue à la prévention de phénomènes de société tels que le surpoids, la dépression ou encore les violences domestiques dont on se plaint si souvent qu'ils font augmenter les dépenses de santé. Donc sans hésiter nous votons oui à la proposition du groupe socialiste.

Tony SABINO

Merci Mme WASSMER. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité désire intervenir ?

Pierre BERTHOD

Oui volontiers Monsieur le Président. Eh bien, je rejoins parfaitement, en fait, les propos de... l'exécutif rejoints les propos, en fait, du chef de groupe libéral radical. Cette question a déjà été

abordée par les services de la Ville. Et comme vous l'avez relevé, Monsieur le chef de groupe des socialistes, le coût estimé serait de l'ordre de CHF 300'000.– pour revoir l'entier de cette pataugeoire. Il n'est pas possible, Mme WASSMER, d'effectuer des réserves dans le cadre d'un budget. Donc, si le législatif soutient une volonté d'améliorer cette pataugeoire à futur, je pense qu'il faut l'intégrer dans le processus budgétaire ordinaire, peut-être de l'année prochaine, mais avec toutes les analyses préalables. Parce qu'en fait, le montant de CHF 80'000.–, il ne correspond en soi à rien de très précis et on peut difficilement faire des petits bouts par étape. Vous dire que le montant qui est prévu de CHF 75'000.– au budget concerne justement la rénovation d'un des pontons, et nous étapisons, en fait, ces travaux, là aussi dans un souci de d'efficience et de limitation de nos dépenses. Donc, j'inviterai le Conseil général à suivre la proposition de la Commune, tout en vous réitérant l'intérêt que nous avons, conjointement avec vous, à ce que la pataugeoire des bains de Géronde soit en adéquation avec les besoins des enfants et des familles, mais il nous faut un certain temps et certaines étapes de planification pour parvenir à quelque chose de qualité.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les propositions. La Municipalité propose pour les Bains de Géronde, compte 3412.5040.00, un budget de CHF 75'000.– et le groupe PS un montant de CHF 155'000.–. Nous votons la proposition de la Commune, car l'amendement à la hausse n'émane pas d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. C'est tout bon ? **La proposition de la Commune est acceptée par 41 voix contre 13, zéro abstention.** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle en relation toujours avec la rubrique correspondante ? Mme REICHEN, vous n'avez pas une autre intervention ?

Nadine REICHEN

Merci, Monsieur le Président. Je pensais qu'il fallait que je la fasse tout à la fin. J'aimerais juste faire appel à votre indulgence, c'est mon premier exercice du budget. J'étais en train de noter les résultats des votes sur l'ASLEC et lorsque je lève la tête, on était déjà sur la place de l'Hôtel de Ville. On a déposé... Ça va vite, des fois. On a déposé un amendement pour le padel, le Tennis Club à Pont-Chalais et du coup c'est vrai qu'on aurait bien aimé pouvoir le défendre. Je ne sais pas si c'est possible de pouvoir revenir sur cet amendement.

Tony SABINO

Tout à fait.

Nadine REICHEN

Je peux le faire maintenant ?

Tony SABINO

Oui.

Nadine REICHEN

Merci beaucoup. Merci, donc du coup, concernant l'amendement du poste 3410.5660.01, le groupe UDC est soucieux de la gestion des deniers publics et nous ne sommes pas favorables à l'octroi de subsides pour la création de deux terrains de padel au Tennis Club de Sierre. Nous sommes également soucieux quant à l'équité de traitement entre les sociétés sportives sierroises. Pourquoi privilégier un sport en pleine expansion commerciale au détriment d'autres associations qui peinent à entretenir leurs infrastructures de base ? Sans étude de rentabilité indépendante démontrant un bénéfice direct pour la collectivité, ce subside s'apparente à une aide privée pas vraiment justifiée. De plus, la rentabilité élevée de ce sport dans le privé suggère que le club pourrait financer ce projet par ses propres revenus ou en effectuant un emprunt sans solliciter de fonds publics. Pour ces raisons, le groupe UDC refuse cette subvention. Merci.

Tony SABINO

Je vous remercie, Mme REICHEN. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle de la part du législatif ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR s'oppose à la proposition d'amendement de l'UDC en défaveur d'un projet de terrains de padel au Tennis Club de Sierre. En effet, l'intérêt pour ce sport est croissant et il est non seulement normal mais souhaitable que notre club de tennis puisse répondre à cette demande, améliorant ainsi les infrastructures sportives que la Ville met à la disposition de sa population et en particulier de sa jeunesse. Merci.

Tony SABINO

Merci M. GERMANN. Y a-t-il une autre intervention dans la salle ? Mme BURCHER, pardon.

Fanny BURCHER

Voilà, bonsoir à tous. Donc le groupe UDC souhaite amender à zéro franc la proposition liée pour ce poste. Cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein de notre groupe. On est un peu partagés ; bien que nous soyons sensibles à l'argument selon lequel il est important que la Ville investisse pour maintenir l'activité des sociétés sportives... mais d'un autre côté, on trouve aussi qu'en matière de soutien pour le sport, la Ville de Sierre en fait déjà passablement. Effectivement certains sports pourraient envisager de financer eux-mêmes certaines salles ou certaines infrastructures. Ajouter ces terrains à l'infrastructure préexistante du tennis équivaudrait à créer un nouveau type de demande, de dépenses et donc, peut-être, pas forcément nécessaire pour la Ville. Nous sommes inquiets pour les coûts qu'engendrerait donc l'entretien à long terme pour ces terrains et on pense aussi peut-être que le padel n'est peut-être qu'un phénomène de mode. Nous sommes un peu partagés ; donc le groupe des Verts votera en son âme et conscience et chacun fera comme il veut. Merci beaucoup.

Tony SABINO

Merci Mme BURCHER. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Ça n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité désire intervenir ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Monsieur le Président. Là aussi, vous l'imaginez bien, la Municipalité défend le budget tel qu'il vous a été proposé, en l'occurrence de soutenir le Tennis Club de Sierre à hauteur de CHF 100'000.– francs pour ce projet. Alors, le club de Sierre, le Tennis Club de Sierre, est un club qui est dynamique et qui offre toute une série d'activités pour la jeunesse, mais aussi pour toutes les générations. Et le comité, nouvellement constitué, a la volonté aussi d'élargir l'offre sportive et souhaite donc, vous l'avez compris, réaliser deux terrains de padel sur le terrain entre les buts du tennis au nord et les locaux techniques d'Ecossia. Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 250'000.–. La proposition qui vous est faite, c'est de soutenir cette totalité à hauteur de CHF 100'000.–. Pour répondre à la dernière intervention, les charges d'entretien ne sont pas des charges de la Municipalité, mais seront à charge du club. Et puis, de manière générale, il est dans la politique, en fait, de notre commune d'avoir un axe fort de soutien aux activités sportives en ville de Sierre et ça consiste aussi à mettre à disposition de tous les clubs des infrastructures favorisant les pratiques sportives. Ainsi, le Conseil a décidé d'octroyer un soutien financier à ce club pour l'aider à réaliser cette infrastructure qui a, il faut le reconnaître... qui connaît un fort engouement populaire. Donc, à nouveau, nous vous invitons à refuser cet amendement.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les propositions. La Municipalité propose pour le Tennis Club Sierre, compte 3410.5660.01, un budget de CHF 100'000.– et le groupe UDC un montant de CHF 0.–. Nous votons la proposition de la Commune, car l'amendement à la baisse n'émane pas d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Et les personnes qui sont contre lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. C'est tout bon ? **La proposition de la Commune est acceptée par 43 voix, refusée par 11 et zéro abstention.** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans la salle ? Ça n'est pas le cas, nous avons terminé le passage en revue détaillé des chapitres, grand merci.

d. Discussion générale

Tony SABINO

Nous pouvons poursuivre avec le point 3d, discussion générale. La parole est donnée au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Pas d'intervention.

e. Votation finale

Tony SABINO

Nous pouvons passer au point 3e, votation finale. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent le budget 2026 lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Je vous remercie. **Le budget 2026 est accepté à l'unanimité.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Oui, Mesdames et Messieurs les Conseillers et conseillères généraux, simplement, vous réaffirmer que votre exécutif travaille en collège, de concert et tente, dans toutes ses prises de décision, de trouver la voie la plus équilibrée entre l'équilibre financier et les besoins en service public de notre population. Et nous vous remercions pour l'acceptation de ce budget 2026.

Tony SABINO

Merci Monsieur BERTHOD.

4. INTERPELLATION ECRITE DU 11 OCTOBRE 2025 SUR LES PLACES DE JEUX

Tony SABINO

Nous arrivons à présent au point 4, l'interpellation écrite du 11 octobre 2025 sur les places de jeux déposée par Mme REY. Comme le prévoit ici l'article 37 du RCG, l'interpellation doit être développée durant la séance du Conseil général. Je passe donc la parole à Mme REY.

Sabine REY

Merci. Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Comme vous avez pu le lire, j'ai transmis à la Municipalité une série de questions relatives à la gestion des places de jeux sur le territoire communal, tant au niveau financier, que stratégique. Pour mémoire, l'article 51 du RCCZ commande que des places de jeux et de détente exclusives soient aménagées par les constructeurs privés, à l'écart des circulations, pour toute habitation collective, et ce, à raison de 15 m² par logement. Cela étant, l'article 52 tempère le précédent, car il prévoit que si les exigences en matière de places de jeux ne peuvent être remplies à satisfaction, le Conseil communal peut dispenser le constructeur privé de les aménager, mais moyennant une contribution financière pour la réalisation d'aménagements publics similaires. Ces taxes compensatoires sont à verser sur un fonds spécial pour l'aménagement d'espaces publics de jeux et de détente. Or, il semble qu'il n'y ait nulle trace d'un tel fonds dans la comptabilité communale, du moins telle qu'elle est présentée au législatif via les fascicules des budgets et des comptes transmis par la Municipalité. La question est donc posée : si tant est que ces montants compensatoires aient jamais été encaissés, où sont-ils comptabilisés, à quelles fins ont-ils été utilisés et quel est leur solde à ce jour ? D'autre part, à la faveur de l'établissement du budget 2025, la Municipalité a procédé à une réorganisation de certaines rubriques comptables. Elle a notamment transféré la création de nouvelles aires de jeux du compte « Constructions places de jeux » sur le compte « Aménagements de quartiers » destiné à financer des projets comme les travaux du Petit Bois, l'aménagement des rives du lac de la Corne ou la création de parcs urbains. On est donc bien loin de l'aménagement de places de jeux avec du mobilier destiné à des enfants. La question est donc ouverte : le Conseil communal compte-t-il se focaliser uniquement sur la création d'espaces verts favorisant la biodiversité, au détriment de la création de nouvelles places de jeux ? Et enfin, je terminerai avec un plaidoyer pour l'entrée ouest de la ville de Sierre qui peine à entrer dans la boucle des planifications communales, notamment en matière d'investissement. L'agrandissement du centre scolaire des Glariers avec la construction d'une UAPE s'est fait damer le pion par la transformation et la rénovation de l'ancienne école allemande de Borzuat en UAPE. Le budget 2025 prévoyait la

réalisation d'un parc urbain le long de la route de Sion, pour remplacer celui d'Orzival situé sur une parcelle privée. Mais c'est une place de détente dévolue à la biodiversité qui a vu le jour cette année à Champétroz, en amont du château Mercier. Le budget 2026 prévoit l'investissement de plus de CHF 136'500.– pour la remise à neuf des infrastructures de jeux centrales des places de Glarey et du rond-point Paradis, mais les habitants de Sierre ouest devront se contenter d'études pour la création d'un espace public aux Glariers. Faut-il rappeler que ce quartier en pleine expansion démographique ne dispose que d'une place de jeux neurasthénique dotée de deux hamacs, d'un hôtel à insectes et d'une structure en bois indéfinissable qui est très abîmée ? Les enfants des Glariers méritent mieux, eux aussi. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci Mme REY. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, répondre comme le veut d'ailleurs votre règlement du Conseil général, enfin le règlement du Conseil général et par analogie de forme, la Municipalité répondra donc aux deux interpellations de ce soir, qui sont des interpellations écrites, sous la forme écrite et dans les délais impartis par votre règlement.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

5. INTERPELLATION ECRITE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT EN COURS A LA RUE DE PRE-DE-SAVIOZ

Tony SABINO

Nous en arrivons au point 5, l'interpellation écrite relative aux travaux de réaménagement en cours à la rue Pré-de-Savioz à Granges déposée par Mme REICHEN, Mme ROH-TOFFOL, Mme ZUBER-BATTAGLIA, M. IAIA, M. ZUFFEREY et moi-même. Tel que mentionné et selon l'article 37 du RCG, l'interpellation doit être développée durant la séance plénière. Je passe donc la parole à M. ZUFFEREY qui est déjà en place.

Lionel ZUFFEREY

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues. Les conseillers généraux habitant Granges ont déposé une interpellation écrite concernant les travaux de réaménagement en cours à la rue du Pré-de-Savioz à Granges. Cette intervention fait suite aux nombreuses interrogations des riverains, mais aussi aux nôtres, concernant à la fois la procédure suivie. Les travaux ont été engagés sans mise à l'enquête publique et sans consultation formelle des habitants, ce qui soulève des questions sur la base légale, la nécessité et la proportionnalité de l'intervention. Par ailleurs, des interrogations subsistent quant aux choix techniques retenus, aux alternatives envisagées ainsi qu'aux impacts en matière de sécurité, d'accessibilité, d'entretien futur et de responsabilité, notamment en période hivernale. Les riverains s'interrogent aujourd'hui sur les réelles plus-values du projet. Ils estiment que la situation antérieure était fonctionnelle et satisfaisante et que la qualité de vie et la sécurité étaient meilleures avant les travaux réalisés dans leur rue. Ils constatent ainsi une dégradation de ces différents aspects. Par cette interpellation, nous demandons au Conseil municipal de clarifier sa position, de répondre de manière précise aux questions posées par écrit et de transmettre les documents et décisions ayant conduit au lancement de ces travaux. Je vous remercie pour votre attention pour les conseillers généraux de Granges.

Tony SABINO

Merci M. ZUFFEREY. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ?

Pierre BERTHOD

Eh bien à l'instar de ma précédente réponse, là également nous répondrons par écrit à cette interpellation dans le délai imparti de 20 jours.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

6. POSTULAT « REAFFECTION DE L'EX-PARC DIVONNE EN CENTRE DE COMPETENCES MUSICALES »

Tony SABINO

Nous arrivons ici au point 6 de l'ordre du jour, postulat « Réaffection de l'ex-parc Divonne en centre de compétences musicales ».

a. Développement du postulat

Tony SABINO

Je passe la parole à M. Frédéric FAVRE pour le développement du postulat.

Frédéric FAVRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers. Les constats sont aujourd'hui clairs et largement documentés. À Sierre, les écoles de musique manquent de locaux adaptés : les salles sont trop peu nombreuses, souvent mal insonorisées, dispersées sur plusieurs sites et partagées avec d'autres usages. Cela complique le travail des enseignants, limite le développement des offres de cours et dégrade les conditions d'apprentissage des élèves, alors même que la demande est bien réelle et concerne une large population régionale. Dans le même temps, la Ville est propriétaire du bâtiment de l'ex-Parc Divonne, un site appelé à être prochainement désaffecté. Nous avons, ici, un lieu disponible, bien situé et cohérent avec la vocation culturelle du quartier. La conclusion s'impose assez naturellement. Nous proposons que l'ex-Parc Divonne soit étudié comme une opportunité stratégique : celle de créer un centre de compétences musicales, capable d'accueillir les écoles de musique, leurs élèves, leurs enseignants, et éventuellement des concerts. Un lieu fonctionnel, bien insonorisé, durable, qui répondrait aux obligations légales de la Commune, aux besoins concrets du terrain et à la vision culturelle portée par la Ville à l'horizon 2030. Je vous remercie de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. FAVRE. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ? M. MELLY junior.

Arnaud MELLAY

Merci Monsieur le Président... senior. (*Rires*). Le groupe UDC tient d'abord à le préciser clairement, la formation musicale est importante et le travail, tant du conservatoire que de l'EJMA, n'est pas remis en question ici. Nous souhaitons cependant rappeler que le Conseil communal travaille déjà sur ce dossier. En effet, OIKEN déménagera à Daval dans un peu plus d'une année. Cela libérera des surfaces qui pourraient répondre à différents besoins communaux, notamment pour les parcs et jardins, les pompiers ou d'autres services. Dans ce contexte, la question des locaux doit être traitée globalement, en tenant compte de l'ensemble des relocalisations et des possibilités, et non bâtiment par bâtiment de manière isolée. C'est pourquoi nous estimons qu'il est prématuré de décider aujourd'hui par un postulat de l'affection du bâtiment de l'ex-parc Divonne. Nous ne souhaitons pas aujourd'hui forcer la main au Conseil municipal. Dans le cadre des réflexions en cours quant à la localisation des écoles de musique, nous demandons au Conseil municipal d'impliquer également les communes voisines vu que plus de la moitié de leurs élèves n'habitent pas sur notre commune. En effet, il faut rappeler qu'un postulat accepté représente un travail administratif supplémentaire pour les services communaux. Comme la réflexion est déjà en cours au sein du Conseil communal, le groupe UDC estime que ce postulat n'est ni nécessaire ni opportun. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Ça n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Eh bien un petit peu comme l'a dit M. MELLY, c'est... la future affectation ou les hypothèses de futures affectations de cet ex-parc Divonne sont déjà en cogitation et en réflexion auprès de nos services et auprès de la Municipalité. Comme ça vient d'être dit, ça s'inscrit dans une vision globale qu'il faut avoir, oui, avec le départ et le déménagement d'OIKEN, mais aussi avec l'impact

que ça aurait sur les actuels locaux utilisés par l'EJMA ou les écoles de musique. Ceci étant, si le Conseil général soutient ce postulat, nous demanderons au service de produire une réponse circonstanciée qui sera sûrement une projection des possibles futures affectations de ce secteur et de ce bâtiment.

Tony SABINO
Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Tony SABINO
Point 6b, la votation. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat « Réaffectation de l'ex-parc Divonne en centre de compétences musicales », levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Et ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Y a-t-il des abstentions ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Je vous remercie. **Le postulat est accepté, 30 oui, 20 non et 4 abstentions.** Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité veut répondre ?

Pierre BERTHOD
Non, elle y répondra.

Tony SABINO
Merci beaucoup.

7. POSTULAT « POUR UNE MEILLEURE COMMUNICATION ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE CONSEIL GENERAL

Tony SABINO
Nous passons au point 7 de l'ordre du jour, postulat « Pour une meilleure communication entre le Conseil municipal et le Conseil général ».

a. Développement du postulat

Tony SABINO
Je passe la parole à M. VUISSOZ pour le développement du postulat.

Dave VUISSOZ
Merci. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chers représentants de la presse, chers collègues, cher public. Avec ce postulat, nous souhaitons renforcer la circulation des informations entre le Conseil municipal et le Conseil général sur les dossiers stratégiques de la Ville. Une communication plus régulière, transparente et proactive permettrait à l'ensemble des conseillers de suivre l'avancement des projets majeurs et de répondre de manière adéquate aux questions de la population. Nous sommes en effet souvent contactés par la population pour être le relais de ses préoccupations, et *a contrario*, nous sommes également le relais de la Commune vers la population, comme lors de la votation sur la Valais Arena et son Ecoquartier. Les membres du Conseil général doivent être informés en premier lieu des avancées majeures sur les dossiers de la ville afin de pouvoir exercer pleinement leur rôle qui ne peut être représenté s'il n'y a pas de suivi. En exemple, j'avais compris qu'il y aurait un suivi après mon intervention sur la crèche de l'Europe au mois de juin. Aujourd'hui, il arrive trop fréquemment que nous apprenions certaines informations par le biais d'articles de presse avant de les recevoir officiellement. Après le précédent sur l'UAPE, qui a été présentée par Le Nouvelliste avant même que nous recevions le dossier pour prendre une décision, le dernier numéro d'Info Sierre annonce des travaux sur la route du Bois de Finges jusqu'en mai 2026, alors que la commission de gestion propose d'amender ce compte, ce qu'on a fait avant. Il serait appréciable que le Conseil municipal se souvienne que certaines de ses décisions doivent être validées par le législatif. Par ce postulat,

nous souhaitons donc la mise en place de points d'information plus structurés et anticipés, malgré les newsletters et Info Sierre, afin d'assurer à tous les conseillers généraux un accès équitable aux données essentielles. Il s'agit de garantir un fonctionnement institutionnel respectueux, transparent et efficace. Les moyens actuels ne peuvent pas être considérés comme pleinement satisfaisants aux yeux des postulants et de certains conseillers consultés. Merci de votre attention.

Tony SABINO

Merci M. VUISSOZ. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ? Ça n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité souhaite veut s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui volontiers Monsieur le Président. Déjà soyez assurés Messieurs les postulants que la Municipalité porte un souci véritable à transmettre tant au Conseil général qu'à la population la meilleure et plus complète information possible. Communiquer et informer c'est tout un art, c'est un art subtil et délicat qui nécessite que l'émetteur et le récepteur se captent sur les bonnes ondes ; alors nous tentons constamment d'améliorer nos lignes d'information à votre intention. La transmission des informations avant toute communication publique est déjà assurée : vous recevez les communiqués de presse en amont de leur diffusion. Alors certaines informations proviennent toutefois directement des demandes des médias, et c'est bien normal ; informer le Conseil général de chaque sollicitation journalistique n'est simplement pas réaliste. Ceci étant, précisons que le Conseil général est informé par plusieurs canaux existants : au moyen de la newsletter mensuelle à votre intention propre, lors des travaux des commissions permanentes et bien sûr dans le cadre de l'analyse annuelle du budget. Il convient également de rappeler que plusieurs projets d'envergure relèvent d'initiatives privées, sur lesquelles la Ville ne maîtrise pas entièrement la communication. S'agissant – puisque vous le citez - du PAZ et du RCCZ, le calendrier communiqué reste inchangé. Pour rappel il est en traitement pour préavis auprès des services cantonaux depuis maintenant plus de 12 mois. Concernant la Valais Arena et l'écoquartier VIVA, la Municipalité poursuit activement les négociations et le travail, et communiquera dès que des éléments concrets seront disponibles et ce en accord avec les partenaires privés. Les informations relatives à la crèche peuvent, en tout temps, être obtenues auprès du service responsable. Enfin, la Municipalité réaffirme son attachement aux institutions démocratiques et à leurs instruments. Les outils à votre disposition, interpellation, postulat constituent des outils pertinents qui permettent de répondre de façon précise à vos différentes interrogations. Pour finir, convenez que les conseillères et conseillers généraux ont un accès privilégié aux élus de l'exécutif et ce d'autant plus que tous les groupes politiques du législatif sont représentés à l'exécutif. Alors parfois, un téléphone, une simple demande de rendez-vous permettent d'aborder des soucis qui vous préoccupent de manière simple et informelle. N'hésitez pas à nous solliciter si le besoin s'en fait sentir. Et pour toutes ces raisons, la Municipalité ne voit pas de réelles plus-values à demander à l'administration de produire une réponse à un postulat tel que celui-ci.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Tony SABINO

Point 7b, la votation. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts, s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez ici le postulat « Pour une meilleure communication entre le Conseil municipal et le Conseil général », levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main s'il vous plaît Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Et ceux qui s'abstiennent lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Je vous remercie. **Le postulat est refusé : 39 non, 8 acceptations et 7 abstentions.** Nous passons au point... je dois passer la parole à Mme REY.

Sabine REY

Heu oui, j'aurais une question à l'attention de la Municipalité parce que je rebondis sur un propos de M. VUISSOZ. Effectivement lors d'une précédente séance du Conseil général des questions avaient été posées en lien avec l'état sanitaire de la crèche. Et puis au moment du plénum la réponse n'avait pas pu être donnée et conformément au règlement du Conseil général, celle-ci aurait dû être transmise dans les 20 jours qui suivent le plénum. A titre personnel, en tant que secrétaire, je n'ai pas souvenir d'avoir reçu cette réponse. Est-ce qu'elle a été faite directement à un conseiller général, de manière indépendante ? Je vous remercie, Monsieur le Président, de répondre à cette question.

Tony SABINO

Monsieur le Président ?

Pierre BERTHOD

Oui, merci. Là comme ça je ne sais pas vous dire, Madame la Conseillère générale, si une réponse a été transmise. Mais on va s'y atteler... enfin la chancellerie s'y attelle dès demain et vérifiera auprès du service responsable des crèches et fournira, je pense, une réponse au bureau qui la dispatcherai... au bureau du Conseil général qui la transférera aux conseillères et conseillers généraux. Mais merci pour cette demande.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions par rapport à ce postulat ? Non.

8. POSTULAT DU 28 AOÛT 2025 « ESPACE AUGUSTE PICCARD (LAC DE GERONDE) »

Tony SABINO

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour, postulat du 28 août 2025 « Espace Auguste Piccard (lac de Géronde) ».

a. Développement du postulat

Tony SABINO

Je passe la parole à M. IMBODEN pour le développement du postulat.

Patrick IMBODEN

Mesdames et Messieurs, bonsoir. La dernière fois que j'ai parlé à une aussi grande assemblée, c'est à mon mariage ; donc ça fait longtemps, longtemps en arrière, donc si j'ai des imperfections, excusez-moi. Donc ce soir, nous souhaitons attirer votre attention sur l'espace Auguste Piccard. Vous savez tous que Géronde est un endroit où familles, jeunes et moins jeunes viennent se détendre, se promener en toutes saisons, se baigner, danser ou simplement profiter du soleil. Le tronçon de l'autoroute du Rhône qui passe au sud de Sierre est enterré. Les concepteurs de l'espace Auguste Piccard ont choisi l'abaissement du terrain pour rendre les tubes de l'autoroute visibles, de façon à établir un dialogue avec le lieu et sa genèse. Nous constatons que cet espace est :

- sous-utilisé,
- difficile à entretenir,
- et surtout, un endroit à risque avec des tubes visibles assez hauts et accessibles pour causer un accident grave en cas de chute. Le point le plus haut est à 1.70 m, avec des dalles en béton au pied de ce mur.

Alors, pourquoi ne pas envisager un remblaiement partiel ou total de cet espace pour le réaménager par la suite ? Cela permettrait de :

- sécuriser ce périmètre,
- le rendre beaucoup plus attrayant pour les usagers,
- le rendre aussi accessible pour les personnes âgées et en situation de handicap,
- et faciliter son entretien.

Un remblaiement total nécessite environ 12'000 m³ de matériaux. Selon une entreprise du génie civil de Sierre, ce type d'intervention peut être qualifiée d'« opération blanche », c'est-à-dire aucun apport financier de la part de la Commune. Le contrat étant d'autoriser l'entreprise à déverser et à compacter des matériaux inertes, bien entendu non pollués, tout en prenant à ses frais les drainages, la terre végétale et l'ensemencement de l'espace. Donc opération zéro, dans ce cas de figure. Ce remblaiement pourrait devenir encore beaucoup plus avantageux ou encore plus juteux dans le cas de figure - ce qui semblerait être le cas - où notre Commune devrait être amenée à enfouir des matériaux. Elle économiserait environ entre CHF 20.- et CHF 40.- le m³, prix qui est demandé généralement pour la dépose dans un site privé. Géronde est un atout touristique majeur pour notre ville. A charge de notre Municipalité, pardon, et de notre administration de nous proposer des variantes d'aménagement du futur site remblayé. Nous vous invitons donc à soutenir cette étude de faisabilité. C'est à la fois une question de sécurité et de convivialité pour les Sierrois et nos hôtes. Je tiens à remercier mes signataires : Maryse BETRISEY, Eric VOUARDOUX et Charly DISCHINGER pour l'énergie consacrée à ce postulat. Nous comptons sur votre appui pour donner à Géronde le visage qu'il mérite. Merci beaucoup.

Tony SABINO

Merci M. IMBODEN. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ? Ça n'est pas le cas ; est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, pour dire que ce postulat... enfin cette proposition qui vous est soumise soulève un certain nombre de questions, somme toute assez intéressantes, et qui demanderaient – si vous l'acceptez – à la Ville notamment de questionner l'office fédéral des routes sur les hypothétiques possibilités. Et si le plénum l'accepte, nous y répondrons là aussi volontiers.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Tony SABINO

Point 8b, la votation. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez donc le postulat du 28 août 2025 « Espace Auguste Piccard (lac de Géronde) », levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Je vous remercie. **Le postulat est accepté par 42 oui, 8 non et 4 abstentions.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ? Non. Je vous remercie.

9. POSTULAT « SECURITE ET PROPRETE A LA PLACE DU CHEVAL »

Tony SABINO

Nous passons à présent au point 9 de l'ordre du jour, postulat « Sécurité et propreté à la place du Cheval ».

a. Développement du postulat

Tony SABINO

Je passe la parole à M. Patrick BRIGANTE pour le développement du postulat.

Patrick BRIGANTE

Merci Monsieur le Président. La place du Cheval constitue un espace central et emblématique du centre-ville de Sierre. Elle est fréquentée quotidiennement par les habitants et les visiteurs. Cependant, depuis plusieurs mois, des préoccupations récurrentes sont exprimées par les habitants du quartier et de la ville concernant la sécurité et la propreté de cet espace public. Les faits constatés sont les suivants :

- Consommation régulière de drogue ainsi que d'alcool.
- Regroupements souvent bruyants et intimidants.
- Déchets abandonnés au sol.

Un arrêté municipal a été adopté au mois de septembre 2024. Force est de constater qu'il ne fonctionne pas, ou peut-être serait-il plus juste de dire qu'il n'est pas appliqué avec la rigueur nécessaire. C'est précisément pour cette raison que ce postulat est déposé. Nous demandons des réponses claires et chiffrées sur les points suivants :

- Combien de contrôles ont réellement été effectués sur cette place ?
- Combien de saisies ?
- Combien de dénonciations, d'amendes et d'appels d'intervention concernant spécifiquement cet endroit ?

De plus, nous souhaitons comprendre pour quelles raisons l'arrêté municipal n'est pas appliqué de manière stricte et rigoureuse sur cette place : par un manque de moyens, un manque de priorité ou un choix politique ? Nous posons une question certes sensible, mais légitime : certaines personnes fréquentant régulièrement la place font-elles l'objet d'un suivi social ? Et si oui, ce suivi entraîne-t-il une tolérance de ce fait, où certaines infractions restent sans suite, tandis que d'autres citoyens, notamment des travailleurs et des contribuables respectueux sont, eux, systématiquement sanctionnés pour des faits similaires ? Nous comprenons que le suivi social est important mais il ne peut ni ne doit servir de prétexte à une tolérance qui met en danger nos habitants. Face à cette situation nous appelons le Conseil municipal à :

- Fournir des réponses claires et précises aux questions posées par les postulants.
- Appliquer strictement l'arrêté municipal.
- Renforcer la sécurité de cette place par un éclairage renforcé et la mise en place d'une vidéosurveillance.
- Dénoncer de manière systématique les fauteurs de trouble.

Enfin, nous souhaitons rappeler au Conseil municipal que par l'acceptation de ce postulat, les postulants ne demandent pas un simple rapport mais des changements sur cette place, et de vrais changements. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais de protéger et de garantir que la place du Cheval reste un lieu sûr, propre et convivial, participant pleinement à l'attractivité du centre-ville et au bien-être de l'ensemble des usagers. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce postulat. Merci.

Tony SABINO

Merci M. BRIGANTE. La parole est au plénum. Y a-t-il des interventions ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Merci Monsieur le Président. Je commencerai par rappeler d'un postulat ne prétend qu'à obtenir un rapport et certainement pas un changement de politique, conformément au règlement. J'avais une question ou l'autre peut-être à destination de M. BRIGANTE : mais que comptez-vous faire de ces réponses ? Sincèrement. Deuxièmement, sur quoi vous basez-vous pour dire que l'arrêté n'est pas respecté ? Il y a un postulat de principe sur lequel vous ne pouvez pas juste être sophiste. Enfin, vous nous avez quand même, depuis deux heures, rappelé à quel point les coûts vous sont importants. Le rapport de la commission de gestion mentionne les coûts de la PRVC qui ne font qu'augmenter. Ça ne vous pose pas de problème de payer plus pour ça, contrairement au reste ? J'en viens à la défense. Soyons clairs : ce postulat ne règle absolument rien. Il donne l'impression d'agir, mais il ne fait que déplacer le problème. Toutes les études sérieuses menées en Suisse romande montrent la même chose : quand on interdit un lieu ou qu'on chasse des personnes dépendantes, elles ne disparaissent pas – vous ne faites pas disparaître le problème - elles se déplacent, dans une autre rue, un autre parc, un autre quartier, parfois dans des endroits plus dangereux. Plus de précarité, plus de risques sanitaires, et au final plus de nuisances. Le travail scientifique, notamment celui d'Unisanté et du groupement romand d'étude des addictions (GREA) est sans ambiguïté :

- la répression ne réduit pas les dépendances,
- l'exclusion aggrave les situations,
- le seul levier efficace, c'est le travail social, l'accompagnement et la réduction des risques.

Ce postulat refuse une réalité. Il préfère une réponse idéologique, punitive, symbolique. On fait semblant de protéger l'espace public, alors qu'en réalité on abandonne toute politique efficace. Nous assumons une autre approche, fondée sur les faits : investir dans des équipes de rue, des structures à bas seuil, l'accès aux soins et au suivi social. On récolte peut-être moins de voix,

mais on agit réellement pour la population. C'est moins spectaculaire, mais ça fonctionne. Et c'est exactement ce que recommande la stratégie suisse en matière d'addictions, conformément à la loi sur les stupéfiants. Ce postulat ne protège ni la population, ni l'espace public, ni les personnes concernées. Il déplace le problème et renonce à le résoudre, et en ce sens nous vous demandons de le refuser. Merci pour votre attention.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Ça n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Monsieur le Président. Pour vous dire qu'un postulat oblige l'administration, la Municipalité à donner des réponses dans un délai de 6 mois ; c'est votre règlement, article 38, qui le précise. Donc s'il le faut, si la majorité du Conseil général soutien cet amendement, c'est la PRVC, la Police Régionale des Villes du Centre, mais aussi les différents services qui gravitent autour de cette place qui amèneront les éléments de réponses pour répondre aux différentes questions des postulants. Mais à nouveau un postulat oblige la Municipalité de vous amener des réponses, tout simplement.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Tony SABINO

Point 9b, la votation. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat « Sécurité et propreté à la Place du Cheval », levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Ceux qui sont contre lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Merci. Y a-t-il des absentions ? Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. Mme DEMEYRIER. M. CORNUZ. Je vous remercie. **Le postulat est refusé par 28 voix contre 23 oui et 3 abstentions.** Merci beaucoup.

10. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Tony SABINO

Nous passons à présent au point 10, informations de la Municipalité. Monsieur le Président, je vous passe la parole.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président du Conseil général. Alors on arrive au bout, mais j'espère que vous avez encore un petit peu d'énergie, j'ai trois... quatre principales informations à vous donner qui, j'espère, seront intéressantes pour vous.

La première c'est qu'on souhaite vous donner un point de situation sur la station de pompage de Tschüdangna. Si ce nom ne vous dit rien, c'est normal, puisque ce dossier a une histoire qui est relativement interminable ; elle a commencé en 1999 et elle est étroitement lié au chantier de l'A9 dans le Bois de Finges. Le Conseil général avait accepté un crédit d'engagement en 2003 pour un montant de CHF 3.5 millions. Donc en 2003, je pense qu'il n'y a personne ici qui était dans des fonctions, soit au législatif, soit à l'exécutif. Bref, après de nombreuses étapes, des oppositions, des révisions et des recours, l'autorisation de construire est finalement entrée en force fin 2024, suite à une décision du Tribunal fédéral. C'est un dossier qui est tout de même toujours important parce qu'il permet de diversifier les apports en eau potable de notre commune. Concrètement, il s'agit d'une station de pompage d'eau située sur la commune de Loèche, à proximité de Salquenen. Les conduites entre Sierre et Salquenen ont déjà été posées il y a près de 20 ans. Alors, la bonne nouvelle, c'est que les travaux sur la station de pompage ont enfin pu démarrer cet automne, sous la conduite du canton. Mais naturellement, comme souvent avec un projet aussi long, le projet technique en tant que tel a été affiné, les soumissions ont été lancées et les estimations ont été actualisées, avec les coûts de 2025. Alors comme vous pouvez l'imaginer, le

crédit d'engagement de 2003 ne suffira pas à couvrir les coûts des travaux qui seront réalisés plus de 20 ans plus tard. Alors pour cette raison nous vous informons que le Conseil municipal vous adressera en début d'année prochaine toute la documentation nécessaire afin d'effectuer une demande de crédit complémentaire, afin de permettre l'achèvement de ce projet sur des bases claires et les plus compréhensibles possibles pour un dossier ayant vécu autant de soubresauts sur un aussi important nombre d'années. C'était la première information.

Si vous permettez, je continue avec la deuxième : vous avez accepté un cautionnement des travaux d'extension et de réhabilitation de la STEP de Noës en 2024. Alors pour rappel, l'objectif de ce projet est de traiter les micropolluants et de garantir une capacité de traitement suffisante pour une durée d'exploitation se prolongeant jusqu'à l'horizon 2050. Le devis général est de l'ordre de 44 millions de francs, dont 21.5 millions de subventions cantonales et fédérales. Le montant restant, 22.8 millions, constitue une charge à cautionner par l'Association de la STEP, c'est-à-dire les Communes de Sierre, Chippis, Noble-Contrée, Salquenen et Crans-Montana), avec une clé de répartition. Pour la Ville de Sierre, vous vous en souvenez, le montant à cautionner s'élève à 10.6 millions de francs. L'information est la suivante, c'est que la délivrance de l'autorisation de construire, votre validation en 2024, puis l'octroi des subventions fédérales et cantonales permettent maintenant le démarrage des travaux et ceux-ci démarreront au printemps 2026.

Voilà, troisième information, vous l'avez peut-être vu, si vous suivez les actualités publiées sur la page d'accueil de la Ville : on a... - et ça a été je crois exprimé ce soir - la Ville a pu lancer un concours pour remodeler l'espace public des Glariers, donc on parle de l'espace situé à proximité de la salle Omnisports. Ce concours a été publié sur la plateforme professionnelle Simap la semaine passée. Il a pour objectif de faire émerger une vision sur le développement urbanistique mais aussi sur les espaces verts et les espaces publics... les espaces et l'affectation du secteur dans un contexte global pour ce quartier. Alors au final, nous souhaitons valoriser les parcelles communales du secteur en place publique pour favoriser les rencontres et les interactions. La publication des résultats à l'occasion d'un vernissage et d'une exposition se tiendra normalement en juin et, bien évidemment, vous serez toutes et tous conviés.

Enfin quelques petites informations, mais pas anodines ; elles ont aussi été publiées sur notre site internet. Peut-être vous l'avez vu, mais la modification de la signalisation au sommet de la rue Centrale, donc ici à côté, juste en face du Bourgeois, a été faite ces jours. Donc désormais, les véhicules en provenance de l'ouest, de la rue du Rothorn en direction du rond-point du Bourgeois, ont la priorité sur ceux qui remontent la rue Centrale. Cela fait quelques mois que la Ville souhaitait faire cette modification, d'autant plus avec la fermeture de la circulation sur la place de l'Hôtel de Ville. Il y a eu une mise à l'enquête au tout début de cette année, cette modification a fait malheureusement l'objet d'un recours, mais ce recours a été retiré il y a quelques semaines, ce qui permet ces modifications de signalisation. Toujours dans le secteur, mais un peu plus à l'ouest nous vous informons aussi que dès la fin de cette semaine, il y aura une modification de signalisation à la rue Rilke et cette rue passera en rue « bordiers autorisés ». Ces deux modifications ont pour but d'améliorer les flux de circulation au centre-ville et s'intègrent aux aménagements qui sont prévus dans le cadre du plan directeur du centre-ville.

Et pour finir, une simple information pour vous dire que les travaux de transformation des giratoires de Sierre est, qui sont sous l'égide du Canton, avancent selon le planning. Le giratoire de la station essence qu'on appelle Coop Pronto est désormais opérationnel en mode simple (pas encore donc en turbogiratoire) et il améliorera la circulation qui, il faut le dire, était relativement assez difficile ces derniers mois. Une fois que tout ça sera terminé, on aura une véritable amélioration sur cet axe à l'est de la ville.

Voilà Monsieur le Président pour les informations de la Municipalité.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président.

11. DIVERS

Tony SABINO

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, point 11, divers. La parole est au plénum. Je vous prierai de bien vouloir donner votre nom avant chaque intervention. Merci de votre compréhension. Y a-t-il des interventions dans la salle ? M. VOUARDOUX.

Eric VOUARDOUX

Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions, chers collègues, cher public. J'aimerais amener ici une réflexion autour du sujet qui me tient à cœur, Valais Arena Ecoquartier VIVA. La première réflexion serait la communication et la transparence autour du projet Valais Arena, même si on a effleuré le sujet lors de cette soirée. Afin d'éviter que le projet Valais Arena ne reste dans l'incertitude, il est essentiel que les autorités sierroises informent régulièrement la population sur l'avancement de ce méga projet. La mise en place d'un plan de communication régulier, avec des publications officielles trois à quatre fois par an, permettra de partager les étapes clés et les points de validation importants, conformément à la volonté exprimée par près de 64 % des citoyennes et citoyens lors du vote de juin dernier. D'où ma question : quels canaux de communication seraient les plus efficaces pour tenir la population informée et engagée tout au long du projet ? Mon deuxième point de réflexion serait l'anticipation et gestion des incertitudes du calendrier PAZ. La presse a récemment évoqué un calendrier incertain pour le PAZ, avec des oppositions à traiter suite à la mise à l'enquête prévue fin 2026. Il serait donc judicieux d'anticiper ces défis en créant dès 2026 une commission ad hoc dédiée. Mieux vaut anticiper que subir : il est dans notre intérêt collectif de nous préparer et d'agir en amont, plutôt que d'attendre que les problèmes surviennent pour réagir. D'où ma question : quelles compétences ou profils devraient, selon vous, composer cette commission pour garantir son efficacité ? Pour apporter une conclusion, je dirais que ce projet a plusieurs facettes pour atteindre son succès. Il est donc important que tous les éléments qui entourent Valais Arena/écoquartier VIVA soient traités en parallèle et avec le même niveau de priorité. Pour que chaque acteur impliqué puisse travailler sereinement, il est fondamental que le projet avance sur des bases solides et que la communication reste positive et motivante. Merci.

Tony SABINO

Merci M. VOUARDOUX. Est-ce que la Municipalité désire répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, si vous voulez... vous me proposiez les dernières fois d'attendre trois questions, mais si vous voulez, je peux déjà répondre à celle-ci et s'il y en aura d'autres qui viennent dans le plenum j'y répondrai. Mais écoutez, M. VOUARDOUX, je l'ai dit, mais je vous rejoins parfaitement sur tout ce que vous dites. Maintenant, il faut bien imaginer, je l'ai dit et je le redis, la presse a aussi relayé, c'est que ce projet est un projet porté par les privés principalement, et le souci de communication, en tant que membre de l'exécutif, nous l'avons relayé à nos partenaires. Il faut des accords, enfin, il faut des accords aussi en termes de jalons d'informations qui doivent être transmis à tout le public, et on relayera aussi, mais je l'ai fait à de nombreuses reprises, le besoin, légitime d'ailleurs, le besoin légitime d'informations à des espacements qui soient deux, trois, quatre fois par année, mais surtout quand il y a des avancées nécessaires. Sur le sujet qui est éminemment important de la révision globale ou partielle du PAZ/RCCZ dans le lien avec ce projet, imaginez que le travail est en cours, c'est un travail qui est important, un travail de techniciens, un travail de techniciens et de juristes, et qu'en fait vous parlez d'anticipation, mais le travail depuis le mois de juillet, on va dire suite à la votation, n'arrête pas, mais ce sont des experts qui sont maintenant en train de déterminer toutes les nécessités, donc ça remontera au niveau du législatif, je dirais en temps voulu, mais là aussi, une bonne information sera nécessaire. À n'en pas douter, en début 2026, il y aura des jalons qui pourront être communiqués à votre intention, mais aussi à l'intention, et c'est important, de toute la population ; ce projet, vous le dites, est d'ampleur, nous en sommes conscients ; il prendra du temps, il est sur les rails, il est lancé, il est complexe aussi, il est complexe en termes de développement urbain, il est complexe aussi en termes de bonnes procédures juridiques, que ce soit en termes d'aménagement du territoire ou d'autorisation de construire, mais tout cela va de l'avant. J'entends et je relaierai ce souci de partager une bonne information auprès de tout le monde. Voilà ce que je peux vous dire ce soir sur cet élément.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Oui, Monsieur le Président, moins une question qu'une remarque, vous le savez comme moi, le diable se cache dans les détails, et les détails sont parfois logés au cœur de notre règlement, notamment quant au délai de 20 jours sur lequel on doit s'appuyer pour déposer nos interventions, que vous connaissez toutes et tous. Afin d'éviter d'autres joutes électroniques, et dans un esprit d'apaisement, je suggère et remercierai le bureau de mentionner les délais auxquels il souhaite

recevoir les informations dans les prochaines convocations. Avec mes remerciements, une belle soirée.

Tony SABINO

Merci M. ROBYR. Ce sera fait. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN

Merci Monsieur le Président. J'aurais juste une question complémentaire concernant Valais Arena, enfin un petit peu l'avant Valais Arena. La question d'un Graben 2.0 se pose. Le HC Sierre vise la promotion pour renforcer l'attractivité du district et retenir les jeunes talents. Il est donc crucial que le club accède à la National League avant la fin des travaux de la nouvelle patinoire, ce qui implique la mise aux normes de Graben. La sécurité est un enjeu majeur et la Commune doit soutenir le club. De plus, la maison située devant la patinoire constitue un obstacle au plan d'évacuation. Sa démolition faciliterait l'obtention d'une nouvelle licence pour le HC Sierre. Il ne faut pas oublier que bâtir une équipe compétitive demande des ressources et il serait difficile de retenir les joueurs dans l'attente de plusieurs années. Quelles priorités devraient être fixées pour garantir à la fois la sécurité, la compétitivité sportive et la viabilité financière du projet ? Je vous remercie de votre attention.

J'ai une autre demande, mais pas en rapport avec ça. Est-ce que je demande maintenant ou je reviens après ?

Tony SABINO

Allez-y seulement.

Nadine REICHEN

J'ai récemment appris que trois centres de jour destinés aux personnes adultes vivant avec un handicap mental ont ouvert en septembre dernier à Sierre, aux Platanes. Notre président, M. Pierre BERTHOD, a d'ailleurs participé à l'inauguration de ces nouvelles structures. Ces centres de jour ont été relocalisés puisqu'ils étaient auparavant situés dans la zone industrielle de Vétroz. J'ai également eu connaissance d'un courrier indiquant que l'institution La Castalie recherche actuellement des locaux dans la ville de Sierre. En effet, une délocalisation des structures de La Castalie, logée depuis 2010 à Notre-Dame-de-Lourdes, est prévue. Cela implique de trouver de nouveaux locaux pour 12 places d'internat ainsi que pour 4 centres de jour. Des parents d'adultes bénéficiant déjà de ces prestations ont exprimé leur souhait d'être associés en tant que partenaires dans la création de ces nouvelles structures. Ils souhaitent être reconnus en qualité de partenaires associés afin de contribuer de manière concertée au développement et à l'intégration de ces dispositifs spécialisés au sein de la commune. Dans la perspective de faciliter l'implantation de ces services sur notre territoire, je souhaiterais savoir si la ville de Sierre envisage la mise en place d'un partenariat avec La Castalie et les parents concernés. Dans ce contexte, je vous formule les questions suivantes : la Ville de Sierre a-t-elle connaissance des démarches engagées par La Castalie concernant la délocalisation de l'internat et des 4 centres de jour actuellement situés à Notre-Dame-de-Lourdes ? Le cas échéant, où en sont ces démarches et quelles collaborations ont été mises en place ? Dans le cas contraire, la Commune envisage-t-elle d'établir un partenariat afin de soutenir cette population et d'accompagner l'implantation de ces structures sur son territoire ? Je vous remercie pour vos réponses.

Tony SABINO

Merci Mme REICHEN. Monsieur le Président, désirez-vous répondre ?

Pierre BERTHOD

Oui, je le désire et je le dois.

Tony SABINO

Merci.

Pierre BERTHOD

Avec plaisir. Sur la première question, en lien avec Graben, la démolition de la maison est prévue en 2027 et elle se fera. Ensuite, les travaux nécessaires à avoir un club en National League à Graben doivent quand même être chiffrés. Il sera soumis à votre décision, mais il faudra quand même qu'on apprécie qui paiera pour une durée de vie relativement limitée. Je comprends les

ambitions sportives de ce club, comme je comprends, Madame la cheffe du groupe UDC, les ambitions sportives de tous les clubs de la ville. Tout le monde veut des bonnes infrastructures, que l'on joue de la canne ou de la raquette, je vous dirais. Donc il faudra aussi bien apprécier la volonté ou la temporalité de faire monter un club avant qu'on ait une patinoire. Cela dépendra aussi des instances fédérales en lien avec la Ligue, qui devra déterminer la faisabilité ou pas de permettre à ce qu'un club de National League puisse jouer à Graben. Donc tout cela suivra. Mais vous voyez, il faudra qu'on soit aussi, là aussi je dirais, proportionné dans les montants que l'on mettrait dans une patinoire dont on sait que la durée de vie se réduit comme peau de chagrin. Voilà peut-être pour le premier élément, mais très concrètement, il est prévu en 2027, la démolition de ce bâtiment qui, effectivement, crée des problématiques d'ordre sécuritaire ou normes de sécurité pour les flux de spectateurs.

Ensuite, pour votre deuxième question, en lien avec La Castalie, alors je vous dirais que la Ville de Sierre a une connaissance qui est très générale des démarches qui sont en cours. Parce qu'en fait, elles sont entreprises par La Castalie elle-même, mais aussi et surtout par le service de l'action sociale cantonale. Et c'est vrai qu'ils recherchent des locaux dans la région de Sierre. La Municipalité, en fait, si on facilite dans la mesure de nos moyens cette démarche de recherche de locaux, il faut bien comprendre qu'elle est de stratégie cantonale. Elle s'inscrit dans une prise en charge du handicap qui s'appelle le Valais au fil de l'eau. Et à nouveau, il convient de préciser que ces politiques publiques relèvent exclusivement de la responsabilité du canton. Et à l'instar d'autres institutions de ce type qui sont installées de longue date à Sierre, je pense là, par exemple, au foyer Valais de Cœur ou encore à l'Institut de Notre Dame de Lourdes... la Ville de Sierre n'a aucun rôle ni dans la gestion ni dans l'organisation de ces institutions. Tout au plus, la Ville, comme l'ensemble des Communes, on participe au financement de ces institutions spécialisées. Selon la législation cantonale en vigueur, vous le savez, c'est une rubrique, d'ailleurs, qui ne fait que d'augmenter année après année. Nous avons ce souci. Nous sommes heureux que la Ville de Sierre puisse potentiellement offrir à La Castalie, eh bien, des espaces pour que leurs requérants ou plutôt que les personnes qui utilisent leurs services puissent trouver quelque chose, mais pour répondre très concrètement à votre question, nous ne sommes pas partie prenante de ces institutions.

Tony SABINO

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Ça n'est pas le cas. Avant de clore la séance, je souhaite rappeler au nom du bureau un point de forme concernant le dépôt des postulats, interpellations et motions. L'identité des signataires doit être clairement identifiable. En plus des signatures, les prénoms et noms des signataires doivent être indiqués et être lisibles sur les documents transmis. Nous vous remercions de votre compréhension. S'il n'y a plus d'intervention, je vous remercie pour votre participation aux débats de ce soir. J'ai le plaisir de vous informer que notre prochaine assemblée plénière se tiendra le **25 février 2026** à 18h00. Je vous remercie également d'agender les dates des **10 juin et 16 décembre 2026** pour les deux plenums suivants. J'adresse mes plus sincères remerciements à Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction du PV de cette séance ainsi qu'à M. Cyril ZUFFEREY pour la mise en place de la salle. Un grand merci à la presse pour sa présence ainsi qu'au public qui a partagé ce moment avec nous. Je déclare close la séance constitutive du Conseil général... la séance ordinaire, pardon, et vous invite à partager l'apéritif. Merci à toutes et tous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h40.

Conseil général de Sierre

Le président :

Tony SABINO


La secrétaire :

Sabine REY


Abréviations :

| | | |
|--------|---|---|
| PLR | : | parti libéral-radical |
| PS | : | parti socialiste |
| UDC | : | union démocratique du centre |
| Cogest | : | commission de gestion |
| CEU | : | commission de l'édilité et de l'urbanisme |
| CDD | : | commission du développement durable |
| EPT | : | équivalent plein temps |
| UAPE | : | unité d'accueil pour écoliers |

Annexe 1 – Interpellation places de jeux

Réponse à l’interpellation déposée par la conseillère générale Sabine Rey relative à la gestion des places de jeux

Enoncé de la question

Le 11 octobre 2025, la conseillère générale Sabine Rey a déposé une interpellation sur la gestion des places de jeux, dont voici le texte :

Interpellation écrite (art. 37 RCG)

Places de jeux

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Je me permets de vous adresser une série d’interpellations relatives à la gestion des places de jeux, en lien avec les éléments suivants :

Rappel

art. 51 RCCZ PLACES DE JEUX POUR ENFANTS

- a) Des places de jeux et de détente exclusives sont aménagées à l'écart des circulations pour toute habitation collective (4 appartements et plus) à raison de 15m² par logement.
- c) Ces places ne pourront pas servir à d'autres fins.

art. 52 RCCZ MONTANTS COMPENSATOIRES

- a) Si les exigences en matière de places de jeux et de détente ne peuvent être remplies à satisfaction, le CC peut dispenser le constructeur de les aménager moyennant une contribution pour la réalisation d'aménagements publics similaires selon le barème en usage.
- b) Dite contribution est comprise entre un minimum de frs. 100.- et un maximum de frs. 200.- par m² manquant de place de jeux et de détente. Les contributions seront versées sur un fonds spécial pour l'aménagement d'espaces publics de jeux et de détente.

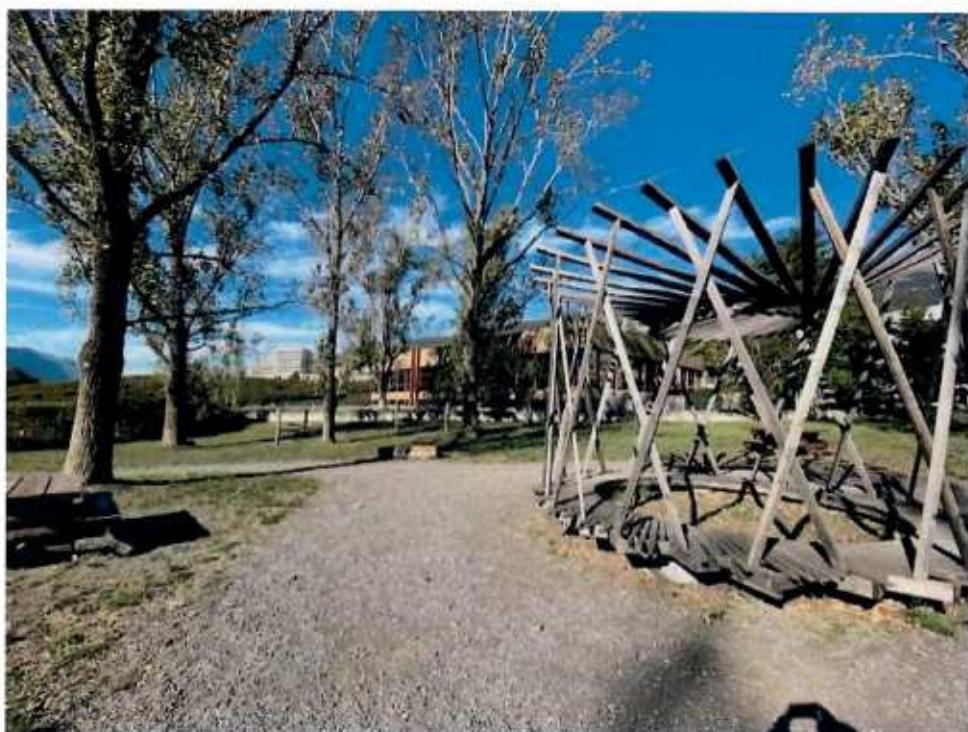
Budget 2025 / 3420.5040.01 Constructions places de jeux +70'000.00

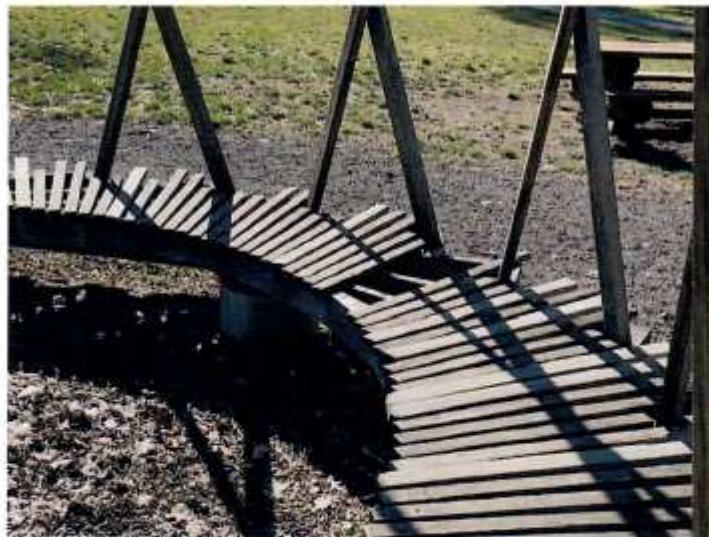
Cette rubrique centralise les remplacements d’infrastructures de jeux sur les zones existantes. La création de nouvelles aires est transférée, quant à elle, sur le compte 7900.5030.00 «Aménagements de quartiers».

Budget 2025 / 7900.5030.00 Aménagements de quartiers +200'000.00

Le projet prévoit la réalisation d'un parc urbain à Maison Rouge, le long de la route de Sion, pour remplacer celui d'Orzival situé sur une parcelle privée.

1. Sur les 10 dernières années, quels montants compensatoires ont été encaissés par la Municipalité auprès des constructeurs qui n'ont pas pu satisfaire aux conditions fixées par l'art. 51 RCCZ en matière d'aménagement de places de jeux ?
2. Sur quels comptes ces montants ont-ils été versés ?
3. Dans la comptabilité communale, où se trouve le fonds spécial pour l'aménagement d'espaces publics de jeux et de détente ?
4. Quel est le solde de ce fonds ?
5. Dans le budget 2025, quelles étaient les consignes budgétaires associées aux rubriques 3420.5040.01 et 7900.5030.00 ?
6. En ce qui concerne la place de jeux sise derrière la salle omnisports, la Municipalité a-t-elle prévu :
 - a. de supprimer ou de réparer le pavillon en bois endommagé (lattes manquantes et cassées en divers endroits) ;
 - b. de développer cette aire en y ajoutant d'autres jeux, en plus des deux seules installations en forme de hamac ?





7. Le Conseil municipal a-t-il pour objectifs stratégiques :

- a. d'entretenir le parc de places de jeux existant et de le maintenir dans ses dimensions actuelles ;
- b. de renoncer à construire de nouvelles aires ludiques, avec mobilier de jeu ;
- c. de se focaliser sur la création d'espaces verts favorisant la biodiversité, du type de celui conçu dans le quartier de Guillamo ?

Je vous remercie de l'attention portée à cette interpellation.

Sierre, le 11.10.2025

Sabine Rey


Réponses

Dans le cadre de l'interpellation relative à la politique communale en matière de gestion des places de jeux, la municipalité souhaite rappeler les lignes directrices qui guident son action et qui ont été établies dans le programme de législature. Notre engagement vise à favoriser la cohésion sociale et à encourager les pratiques sportives et culturelles, notamment en renforçant les conditions permettant à toutes et tous de bénéficier d'espaces de jeux publics accueillants. À ce titre, les démarches entreprises pour obtenir le renouvellement du label *Commune en Santé* s'inscrivent pleinement dans cette volonté. Ce label intègre en effet un volet dédié aux espaces publics et infrastructures, qui encourage la création et l'entretien d'installations favorables à la santé, parmi lesquelles peuvent être incluses les places de jeux et autres aménagements destinés aux familles, aux jeunes et aux aînés.

Parallèlement, la municipalité poursuit l'objectif de valoriser la richesse de notre territoire tout en développant la mobilité de demain. Elle veille à ce que les valeurs patrimoniales, paysagères et naturelles soient pleinement prises en compte lors de l'élaboration des projets d'aménagement de places de jeux. Cette approche intégrée permet de concilier attractivité, qualité de vie et durabilité, tout en répondant aux attentes de la population.

C'est au regard de ces orientations que la municipalité apporte ci-après des éléments de réponse aux sept questions formulées par le Conseil général.

En préambule, il semble important de préciser les obligations légales qui entourent la question et de distinguer les places de jeux privées et les places de jeux publiques.

La création d'une place de jeux et de détente est obligatoire pour les bâtiments d'habitation collective de 4 appartements et plus à raison de 15 m² par logement. Il s'agit de places à usage privé. Leur aménagement est laissé au libre choix du particulier et doit être présenté avec le plan des aménagements extérieurs du projet de construction. Il peut s'agir d'une simple surface engazonnée ou d'une installation plus conséquente avec jeux pour enfants. Le Conseil municipal peut exiger un certain niveau d'aménagement dans le respect de la proportionnalité de la mesure demandée. Ces surfaces ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins, par exemple pour du stationnement.

La création d'une place de jeux commune aux différents immeubles est exigée dans le cas d'ensembles construits sur la base d'un plan de quartier ou d'un plan d'aménagement détaillé. Cette obligation permet la réalisation de places de jeux et de détente plus grandes et plus attractives. Les places de jeux issues de ces planifications restent d'usage privé.

Une exception est à noter. Lors de la réalisation, sur la base d'un plan de quartier, de l'ensemble d'immeubles autour de la Maison Rouge, une servitude d'usage public a été inscrite pour les cheminements piétons ainsi que la place de jeux. C'est ainsi la commune qui assume l'entretien de cette petite place, située légèrement en contrebas des logements. Cette option n'est généralement pas retenue en raison du risque de conflit d'usage entre le privé et le public. Pour ce motif, la place de jeux située au cœur de l'îlot de Glarier Potence (parcelle N° 4647), qui a été réalisée pour un usage public dans le cadre d'un plan de quartier de 1985, a été cédée en 2012 aux riverains qui la bordent après quelques années d'exploitation.

L'inscription d'une servitude d'usage public est couramment exigée pour des cheminements de mobilité douce. Le requérant voit d'un bon œil l'entretien communal du chemin et la municipalité bénéficie d'un axe qui vient étoffer le réseau de mobilité douce.

En ce qui concerne les places de jeux publiques, à part celle située à bien plaisir sur une parcelle privée dans l'angle de la route de Lamberson et de la rue d'Orzival et celle localisée à côté du terrain de football sur un terrain bourgeois, elles se situent toutes sur des parcelles communales. Elles sont réalisées et entretenues par la ville.

1. Encaissement de montant compensatoire en matière de places de jeux

Il n'y a pas de trace d'encaissement de montant compensatoire relatif aux places de jeux durant les 10 dernières années car, pour tous ces projets soumis à autorisation de construire, des solutions ont à chaque fois été trouvées dans le respect des exigences de l'article 51 du RCCZ.

2. Sur quel(s) compte(s) ces montants ont-ils été versés ?

Au vu de la réponse ci-dessus, il n'existe pas de compte spécifique lié à des montants compensatoires pour les places de jeux ; uniquement pour des places de parc et abris.

3. Fonds spécial pour l'aménagement d'espaces publics de jeux et de détente

Il n'existe pas de fonds spécial pour l'aménagement d'espaces publics de jeux et de détente. Les seuls fonds spéciaux de la municipalité concernent les places de parc, l'épuration des eaux, l'élimination des ordures, le service de l'eau et l'énergie et climat.

4. Quel est le solde de ce fonds spécial

Cf. réponse 3 ci-dessus

5. Budget 2025 – consignes associées aux rubriques 3420.5040.01 et 7900.5030.00

Rubrique 3420.5040.01 (constructions places de jeux), consignes budgétaires :

| | | |
|---|----|------|
| 1) Plaine Bellevue remplacement tour d'activité principale | 40 | KCHF |
| 2) Remplacement 3 jeux d'activité (Rawyl, Pranou et Longs-Prés) | 10 | KCHF |
| 3) Etude réaménagement Rond-Point-Paradis | 20 | KCHF |

Rubrique 7900.5030.00 (aménagements de quartiers), consignes budgétaires :

| | | |
|---|-----|------|
| 1) Réalisation Parc Maison Rouge (le projet est déplacé aux Glariers) | 300 | KCHF |
| 2) Planification chemin historique Granges | 20 | KCHF |

6. Place de jeux sise derrière la salle omnisports

Le pavillon situé derrière la salle omnisports est un aménagement provisoire réalisé par des étudiants de la Haute Ecole d'architecture de Berne dans le cadre de leur travail de master. Les hamacs, les bancs et les aménagements de surface ont quant à eux été réalisés par la ville. Cette première intervention va être complétée par un concours d'architecture et d'urbanisme courant 2026 afin de planifier des espaces et équipements publics dont une place de rencontre et une grande place de jeux dans ce quartier fortement sous-équipé. Dans l'intervalle, ce pavillon a été réparé afin de rester fonctionnel jusqu'à la réalisation du projet issu du concours.

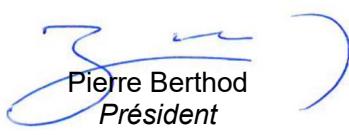
7. Vision stratégique du Conseil municipal en matière de places de jeux

Un plan directeur des espaces publics est en cours d'élaboration avec un premier focus sur les places de jeux. Ce chapitre a permis de démontrer la nécessité de réaliser des espaces publics et une grande place de jeux aux Glariers, avec du mobilier de jeux. De manière générale, le but de cet outil est d'identifier les besoins en places dans les différents quartiers, ainsi que la taille et la qualité des aménagements requis. Il s'agit de s'appuyer sur l'existant et de définir une stratégie pour que les mesures de revitalisation de ces espaces répondent le plus possible à l'évolution de la société. Les résultats de l'étude menée par le CMS afin de mieux comprendre les besoins de la population plus âgée et d'identifier les mesures qui devraient être prises pour inclure l'ensemble de la population dans l'espace public vont permettre d'enrichir et de compléter ce plan stratégique.

Ainsi, dans l'immédiat, le Conseil municipal souhaite entretenir et maintenir dans leurs dimensions actuelles les grandes et moyennes places de jeux, questionner le mobilier des petites places tout en les conservant comme zones de repos. Ces espaces de faible dimension sont notamment précieux pour la population plus âgée.

Ceci étant, cette interpellation soulève la possibilité d'adapter le futur règlement de construction. Le Conseil municipal demande au service d'analyser les règlements d'autres communes afin d'en comparer les pratiques et de déterminer si des adaptations seraient utiles.

Les espaces verts comme celui de Guillamo répondent à la volonté d'amener plus de nature en ville et ne se substituent pas aux places de jeux ou de détente pour les enfants, les adolescents et toutes les tranches de la population. Il s'agit d'une offre complémentaire qui permet également d'offrir des îlots de fraîcheur et d'enrichir le lien au paysage.


Pierre Berthod
Président


Benoit Emery
Secrétaire municipal

**Réponse à l'interpellation
déposée par les conseillers généraux Nadine Reichen, Caroline Roh-
Toffol, Carmen Zuber-Battaglia, Carmelo Iaia, Tony Sabino et
Lionel Zufferey
relative aux travaux de réaménagement en cours
à la Rue du Pré-de-Savioz**

Enoncé de la question

Les conseillers généraux Nadine Reichen, Caroline Roh-Toffol, Carmen Zuber-Battaglia, Carmelo Iaia, Tony Sabino et Lionel Zufferey ont déposé une interpellation non datée dans le cadre des travaux de réaménagement en cours à la Rue du Pré-de-Savioz à Granges, dont voici le texte :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Chères et chers membres du Conseil général,

Les conseillers généraux du village de Granges souhaitent déposer la présente interpellation écrite dans le cadre du dossier relatif aux travaux de réaménagement en cours à la Rue du Pré-de-Savioz à Granges.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs échanges entre la Commune de Sierre, les riverains concernés et nous-mêmes. Ces mêmes riverains ont adressé à la Commune, par courrier daté du 14 octobre 2025, une série de questions portant notamment sur la procédure, la nécessité et la proportionnalité du projet, ainsi que sur des aspects liés à la sécurité, à l'accessibilité et à l'entretien futur des aménagements réalisés.

Dans ce cadre, nous aimerais obtenir une réponse écrite aux questions ci-dessous, les riverains concernés s'interrogeant encore sur plusieurs aspects du projet, notamment :

- **Procédure et base légale du projet** : Sur quelle base légale la Commune a-t-elle entrepris ces travaux sans procéder à une mise à l'enquête publique, ni fournir une information complète, ni consulter les riverains et les habitants de la rue concernée ?
- **Nécessité et proportionnalité du projet** : Quels sont les motifs concrets qui ont conduit à engager ce chantier, quelles éventuelles plaintes ou signalements ont motivé l'intervention, quelles variantes ont été étudiées avant la décision finale, et quel est le coût global du projet ?
- **Choix techniques et alternatives** : Pour quelles raisons certaines solutions techniques telles que la remise en état du drain existant, l'installation de grilles de récupération des eaux de pluie ou la mise en place d'un enrobé drainant n'ont-elles pas été retenues, et quelles normes ont été appliquées pour valider le choix de la solution actuellement mise en œuvre ?
- **Accessibilité, sécurité et mobilité** : L'aménagement réalisé est-il conforme aux exigences de sécurité pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite, notamment en l'absence de bordures ou de trottoirs et au vu de la largeur de la chaussée ? Quelles sont les bases légales cantonales et fédérales applicables en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

- **Entretien et responsabilité** : Comment la Commune prévoit-elle d'assurer l'entretien futur des noues et caniveaux, la gestion hivernale pour éviter les risques de gel et de verglas, ainsi que sur la responsabilité en cas d'accident ou de dégradation ? En particulier, pour quelle raison la Municipalité choisit-elle d'augmenter sa charge d'entretien par rapport à une situation antérieure gérée par les riverains ?
- **Protection des conduites et mesures transitoires** : Quelles mesures temporaires ou permanentes sont envisagées pour protéger la conduite d'eau potable après l'abaissement du niveau de la chaussée et garantir, avant l'hiver, la sécurité et la durabilité des installations ?
- **Baisse de la qualité de vie** : Les riverains ayant constaté que la situation antérieure aux travaux était efficace et satisfaisante pour la gestion des eaux de pluie, et meilleure en termes de mobilité, d'entretien et de sécurité, quelles mesures sont prévues pour garantir que les conditions de qualité de vie et de sécurité dans la rue ne soient pas inférieures à celles qui existaient avant les travaux ?

Afin d'obtenir des clarifications sur les éléments restés sans réponse ainsi que sur l'état d'avancement du projet, les conseillers généraux de Granges demandent :

- De connaître la position actuelle de la Municipalité sur ce dossier.
- D'obtenir des réponses précises aux questions précédemment listées.
- De connaître le coût total de l'entreprise et des travaux engagés.
- De nous transmettre le plan final des aménagements, afin de voir à quoi la rue ressemblera une fois les travaux terminés.
- D'obtenir le dossier d'études sur la mobilité, les variantes étudiées et le rapport hydrogéologique.
- D'obtenir la trace écrite ou la décision formelle (extrait du procès-verbal) adoptée par le Conseil municipal concernant la décision d'entreprendre ces travaux.

Nous vous remercions de votre attention et disponibilité.

Les conseillers généraux de Granges

Mme Nadine Reichen

Mme Caroline Roh-Toffol

Mme Carmen Zuber-Battaglia

M. Carmelo Iaia

M. Tony Sabino

M. Lionel Zufferey

Réponses

- 1. Procédure et base légale du projet : Sur quelle base légale la Commune a-t-elle entrepris ces travaux sans procéder à une mise à l'enquête publique, ni fournir une information complète, ni consulter les riverains et les habitants de la rue concernée ?**

Les parcelles N°s 14593 et 14653, sur lesquelles les travaux en question ont été réalisés, font partie des routes affectées au réseau communal. La loi sur les routes du canton du Valais s'y applique. Les travaux de construction, correction et réfection de routes sont soumis à une procédure d'approbation des plans par le Conseil d'Etat précédée d'une mise à l'enquête publique (cf. LRoutes chapitre 2.1). Tel n'est pas le cas pour les travaux d'entretien (cf. LRoutes chapitre 2.2) auxquels appartient l'intervention réalisée sur la Rue de Pré-de-Savioz à Granges.

Ces travaux d'entretien consistaient à un remodelage des bermes (surfaces non revêtues) latérales en noues d'infiltration, matérialisées par des dépressions de 10 à 20cm de part et d'autre de la route, sans empiètement sur les fonds privés voisins. Il convient de rappeler que le même principe de proportionnalité procédurale est appliqué par le règlement communal de construction et de zones ; celui-ci stipule que les modifications de niveau naturel du terrain de moins de 1m ne sont pas soumises à autorisation (RCCZ art 5 lettre m).

Finalement nous tenons à signaler que, comme le veut la pratique de la Ville de Sierre en matière de chantiers communaux, un avis daté de juin 2025 a été transmis par courrier à l'ensemble des riverains. Cet avis annonçait les travaux en précisant : « *Ces travaux nécessitent un réaménagement des banquettes situées de part et d'autre de la chaussée afin de permettre l'infiltration des eaux de précipitation directement dans le terrain. De plus, les accès privés goudronnés se situant sur le domaine public, seront équipés de caniveaux permettant l'évacuation des eaux directement dans les zones prévues pour l'infiltration* ». Les destinataires de ces courriers étaient invités à prendre contact avec les services techniques communaux pour tout renseignement complémentaire souhaité. Aucune demande n'a été enregistrée avant le début des travaux en septembre.

- 2. Nécessité et proportionnalité du projet : Quels sont les motifs concrets qui ont conduit à engager ce chantier, quelles éventuelles plaintes ou signalements ont motivé l'intervention, quelles variantes ont été étudiées avant la décision finale, et quel est le coût global du projet ?**

Dans le cadre de la gestion des réseaux d'évacuation des eaux, la commune à l'obligation de veiller à garantir l'entretien et le fonctionnement des dispositifs assurant l'évacuation des eaux, qu'elles soient usées ou claires. En application de ce principe, le budget 2025 prévoyait sous rubrique 7200.5030.00 - Evacuation générale des eaux, des travaux annoncés à la route du Bois de Finges, à la rue de Cloux-Roussier, à la rue de la Fraternité ainsi qu'à la rue de Pré-de-Savioz. La programmation d'interventions sur les réseaux d'évacuation des eaux est dictée par les principes fixés dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et fait l'objet d'un échelonnement sur plusieurs années qui fixe les interventions portées au budget communal. Le PGEE communal est en cours d'actualisation mais les principes qui y sont fixés, notamment la réduction des eaux claires dans les STEP, demeurent.

Pour ce qui concerne la Rue de Pré-de Savioz, à la suite d'une interpellation en 2023, une première approche a constaté qu'aucun système opérationnel d'évacuation des eaux n'était enregistré sur les bases communales (plans des réseaux) et qu'aucun relevé n'en laissait paraître l'existence. Afin de palier cette situation à risque, une intervention visant à la mise à niveau selon les normes actuelles du système de récolte et d'évacuation des eaux de cette route était dès lors justifiée.

Rapidement, il est apparu que la mise en œuvre de canalisations hors des zones routières se heurtait à la présence des conduites d'amenée d'eau potable, de gaz et d'électricité ainsi qu'aux collecteurs d'eaux usées. Outre ces obstacles, un système de drainage avec écoulement gravitaire des eaux aurait dû s'affranchir des contraintes liées aux exigences en termes de distance au-dessus de la nappe phréatique, comme au-dessus du niveau des hautes eaux du Canal de la Rèche, tout en respectant une profondeur minimum d'enfouissement permettant d'assurer sa durabilité.

Dès lors et en application de la norme SN 592 000:2024 (6ème édition de juillet 2024) de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), servant de référence en la matière, un système de rétention/infiltration des eaux de chaussée a été privilégié. Ce système évite des travaux sur la route elle-même, limite les profondeurs de creuse, évite les conflits avec les réseaux existants et permet de conserver un système gravitaire.

Le montant (fixé en juin 2024) inscrit à la rubrique comptable ad hoc pour cette intervention avait été estimé à CHF 130'000.– selon consignes budgétaires validées pour le budget 2025. Une fois la solution technique affinée, les travaux ont été mis en soumission et ont été adjugés par le Conseil municipal le 15.04.2025 pour un montant de CHF 83'256.30.– TTC . Le chantier a été achevé le 12.12.2025 et son coût devrait finalement avoisiner un montant total de l'ordre de CHF 125'000.– sous réserve des derniers mètres en cours de validation. L'augmentation des coûts est liée au changement de cunettes accepté par la municipalité, à la reprise des enrobés des accès privés avec création des arrondis de carrefour, à l'élargissement des banquettes ainsi qu'aux délais supplémentaires induits.

3. Choix techniques et alternatives : Pour quelles raisons certaines solutions techniques telles que la remise en état du drain existant, l'installation de grilles de récupération des eaux de pluie ou la mise en place d'un enrobé drainant n'ont-elles pas été retenues, et quelles normes ont été appliquées pour valider le choix de la solution actuellement mise en œuvre ?

Comme dit précédemment le drain, apparemment installé avant les années 1980, n'était pas reporté dans le cadastre communal des réseaux souterrains. Aucune embouchure dans le canal ou dans une chambre existante n'a été relevée. Lors des travaux, un tuyau PVC fortement détérioré situé à faible profondeur (env. 20cm) a effectivement été mis à nu sans qu'il ait été possible de déterminer ni sa continuité ni son fonctionnement. Aucune garantie technique sur son intégrité ou sa fonctionnalité n'a été établie.

Le choix de la solution adoptée a été décrit dans la réponse précédente. Cette solution est conforme aux exigences de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) qui régit l'évacuation des eaux avec l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201). La norme SN 592000 de 2024 précédemment citée met en œuvre ces principes légaux et définit les exigences en matière de conception, de réalisation et de contrôle durant la construction d'installations d'évacuation des eaux ainsi qu'en ce qui concerne la réception de ces eaux. Le système de noues d'infiltration, économiquement plus avantageux, répond à ces recommandations et les conditions de sa mise en œuvre y sont exhaustivement décrites.

4. Accessibilité, sécurité et mobilité : L'aménagement réalisé est-il conforme aux exigences de sécurité pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite, notamment en l'absence de bordures ou de trottoirs et au vu de la largeur de la chaussée ? Quelles sont les bases légales cantonales et fédérales applicables en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Le champ d'application de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, RS 151.3), est décrit à son article 3 et s'applique aux infrastructures à caractère public ou aux habitations collectives de plus de huit logements. En l'occurrence cette loi ne traite pas directement des questions routières ou des accès privés. Malgré la fréquentation relativement réduite de la Rue de Pré-de-Savioz, la Ville de Sierre a accédé à la demande des riverains. A l'instar de ce qu'elle applique dans les zones à forte fréquentation, le choix des caniveaux situés sur le chemin des accès privés a été adapté en se référant aux recommandations du centre spécialisé « Architecture sans obstacles » contenues dans la directive éponyme de 2024. Cela a entraîné une modification de commande de ces éléments préfabriqués, générant un délai de livraison supplémentaire ainsi qu'un surcoût.

Pour ce qui concerne l'occupation de l'espace routier pour une route à faible fréquentation et de la dimension de la Rue de Pré-de-Savioz, la norme VSS-40201 « Profil géométrique type – Dimensions de base et gabarit des usagers de la route » a été appliquée et permet les différents cas de croisements standards à faible vitesse et dans le respect des règles de circulation selon la loi sur la circulation routière (RS 741.01) et l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (RS 741.11).

5. Entretien et responsabilité : Comment la Commune prévoit-elle d'assurer l'entretien futur des noues et caniveaux, la gestion hivernale pour éviter les risques de gel et de verglas, ainsi que sur la responsabilité en cas d'accident ou de dégradation ? En particulier, pour quelle raison la Municipalité choisit-elle d'augmenter sa charge d'entretien par rapport à une situation antérieure gérée par les riverains ?

La commune ne peut se départir de sa responsabilité en sa qualité de propriétaire de l'ouvrage situé sur son fonds. L'organisation de l'entretien reviendra en premier lieu au service des travaux publics par la section de la voirie. Ces noues ne nécessitant pas un entretien intensif, elles seront intégrées aux travaux réguliers réalisés par cette section dans le cadre des entretiens des bords de routes ainsi que des canaux.

La situation antérieure bénéficiait d'une certaine tolérance dans l'usage du domaine public notamment pour permettre du stationnement occasionnel ou des dépôts provisoires. Aucun élément formel n'a enregistré cette situation qui dès lors s'apparentait à un principe « à bien plaisir », soit sans obligation d'une partie ou l'autre, admise à titre précaire et révocable à tout moment.

6. Protection des conduites et mesures transitoires : Quelles mesures temporaires ou permanentes sont envisagées pour protéger la conduite d'eau potable après l'abaissement du niveau de la chaussée et garantir, avant l'hiver, la sécurité et la durabilité des installations ?

La chaussée n'a pas été abaissée et comme précisé précédemment la situation finale sur les bas-côtés sera marquée par un décassement de 10 à 20 cm. La position du réseau d'alimentation en eau dans cette route n'est jamais inférieure à 1.00 m par rapport à la chaussée. La profondeur restante de recouvrement est donc suffisante pour répondre aux exigences en matière de protection contre le gel.

7. Baisse de la qualité de vie : Les riverains ayant constaté que la situation antérieure aux travaux était efficace et satisfaisante pour la gestion des eaux de pluie, et meilleure en termes de mobilité, d'entretien et de sécurité, quelles mesures sont prévues pour garantir que les conditions de qualité de vie et de sécurité dans la rue ne soient pas inférieures à celles qui existaient avant les travaux ?

La notion de qualité de vie demeure une notion subjective. Si la phase de chantier peut effectivement provoquer des désagréments, la Municipalité estime que la situation après travaux ne péjorera pas la qualité de vie des riverains qui continueront, dans un cadre résidentiel, de bénéficier des services communaux et d'accès quasi exempt de trafic de transit.

Il faut toutefois relever que, soucieuse du bien-être et de la sécurité de l'ensemble de ses concitoyens, la Municipalité va soumettre à l'enquête publique une réduction de vitesse, non pas limitée à la Rue Pré-de-Savioz mais étendue à l'ensemble des routes à caractère résidentiel de Granges. Une demande de mise en zone 30 km/h sera ainsi déposée auprès de la Commission cantonale de signalisation routière.

Conclusion

Comme indiqué par courrier recommandé le 25 novembre 2025 à tous les riverains de la rue, il a été constaté que les informations, précisions et éclairages communiqués par la commune, tant oralement que par écrit, ont été pour la plupart accueillis avec circonspection, voire ouvertement contestés.

Malgré le fait qu'elle demeure à l'écoute de demandes et préoccupations de ses administrés, la Municipalité a rappelé qu'elle se doit d'agir dans un cadre légal et normatif contraignant qui ne lui offre guère de marge interprétative. Il n'est pas possible, ne serait-ce que par souci de gestion efficiente des ressources publiques, d'adapter à chaque situation un traitement particulier. L'équité de traitement et l'efficience recherchée dans l'accomplissement des tâches régaliennes nécessitent une certaine uniformisation dans la gestion des projets communaux.

Nous tenons finalement à rappeler que la Municipalité a, dans un esprit de conciliation, accepté d'accéder à certaines des requêtes qui lui ont été présentées par les riverains.

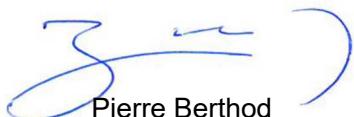
Ainsi les éléments suivants ont été adaptés pour ce projet :

- Remplacement des cunettes situées sur les accès privés par des modèles moins profonds (3 cm au lieu de 5 cm),

- Réduction de la largeur des noues afin de créer une berme (élargissement de la surface non revêtue au niveau routier) de 20 cm de part et d'autre de la chaussée,
- Reprise, aux frais de la commune, des enrobés des accès privés entre les cunettes et la route communale avec établissement d'arrondis de carrefour revêtus.

Nous espérons que ces éléments conduisent à clarifier la situation relevée par les signataires de l'interpellation et à apaiser les nombreuses sollicitations écrites et orales que ce projet a suscitées. En conclusion, le Conseil municipal tient à rappeler qu'aucun document ne peut être transmis au Conseil général sur la base d'une interpellation écrite. Ces documents sont transmis uniquement aux commissions agissant sur mandat du bureau du Conseil général (art 11 RCCG).

Finalement, il nous revient également d'informer le Conseil général, qu'après avoir sollicité les services cantonaux de la mobilité et de l'environnement ainsi que la commission cantonale de construction, des riverains ont saisi le Conseil d'Etat en sa qualité d'Autorité de tutelle des Communes pour déposer plainte contre la Municipalité. En accord avec la pratique en la matière dès lors qu'une procédure a été lancée, le Conseil municipal réserve toute nouvelle communication sur ce sujet jusqu'à droit connu.



Pierre Berthod
Président



Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 29 décembre 2025